



*Au service
des peuples
et des nations*

**Programme des Nations-Unies pour le
Développement**

Région : TUNISIE

Document du Projet (2015-2019)

**« Consolidation de la transition démocratique en
Tunisie : Appui au Parlement tunisien »**



Programme des Nations-Unies pour le Développement
Région : TUNISIE
Document du Projet (2015-2019)

Titre du Projet : Consolidation de la transition démocratique en Tunisie : Appui au Parlement tunisien

Résultat(s) de l'UNDAF Les institutions civiles, politiques et administratives sont entièrement opérationnelles dans le respect des principes universels des droits de l'homme, la démocratie et l'égalité des sexes.

Résultat(s) escompté(s) du PC Les attentes des citoyens pour s'exprimer, le développement, la primauté de la loi et la responsabilité sont garanties par des systèmes plus solides de la gouvernance démocratique

Résultat(s) escompté(s) : L'Assemblée est outillée pour mettre en œuvre le cadre législatif et institutionnel établi dans la nouvelle Constitution. La nouvelle Assemblée dispose des capacités et des structures lui permettant de jouer son rôle constitutionnel avec efficacité et transparence, y compris par l'implication systématique des citoyens dans son travail, et ce, dans le cadre d'une vision stratégique à moyen et long terme.

Entité d'Exécution : PNUD

Agences chargées de l'Exécution : PNUD, Assemblée des Représentants du Peuple

Brève Description

L'intervention proposée par le PNUD vise à soutenir le parlement Tunisien dans l'exécution de son rôle, essentiel, durant la mise en application de la nouvelle constitution démocratique du pays, afin que les principes inscrits dans la constitution soient appliqués au cœur d'un système de gouvernance responsable, flexible et transparent. Le document reflète, en outre, l'appui du PNUD au développement et à la mise en œuvre d'un plan de développement stratégique pluriannuel de l'administration parlementaire. Les résultats suivants sont envisagés: (i) les capacités du Parlement dans l'analyse de la législation, la rédaction et l'amendement pour la mise en œuvre de la Constitution - y compris les dispositions d'égalité des sexes - sont renforcées, et les structures législatives sont mises en place; (ii) La nouvelle Assemblée des représentants du peuple est dotée des capacités et des structures lui permettant de jouer son rôle constitutionnel de manière efficace et transparente, y compris à travers l'engagement systématique des citoyens dans son travail dans le cadre d'une vision stratégique à moyen et long terme.

Période du projet :	2015-2019	Total ressources requises	\$ 9, 003,800
Domaine du Résultat principal (CP) : Gouvernance Démocratique		Total ressources allouées :	\$ 3, 075,000
ID Atlas Award :	00087365	<input checked="" type="checkbox"/> Régulières	\$ 75,000
Date début:	15 avril 2015	<input checked="" type="checkbox"/> Autres:	
Date fin :	31 décembre 2019	o Danemark	\$ 1,250,000
Date de Réunion du CAP: 30 mars 2015		o Belgique	\$ 1,750,000
Modalités de Gestion:	DIM	o Donneur	
		Budget non-capitalisé:	\$

Approuvé par l'Assemblée des Représentants du Peuple : _____

Approuvé par le PNUD : _____

Table des matières

I. Analyse de la Situation	3
II. Stratégie.....	4
III. Cadre des Résultats et des Ressources.....	17
IV. Plan de Travail Annuel (Année 2015).....	24
V. Arrangements de Gestion.....	Erreur ! Signet non défini.
VI. Cadre de Suivi et Evaluation	31
VII. Contexte Légal	34
VIII. Annexes	34

I. ANALYSE DE LA SITUATION

1. La Tunisie a entrepris une transition démocratique complète, lancée par la révolution de 2011 qui a marqué le début du « Printemps arabe ». Le pays s'est engagé dans la construction d'un système de gouvernance inclusif, responsable et transparent, fondé sur des institutions démocratiques fortes et sur la primauté de la loi. Un parlement robuste, entièrement capable de s'acquitter de ses fonctions législatives, représentatives et de contrôle, et qui agit comme l'interlocuteur privilégié entre le gouvernement, les citoyens et la société civile, sera un élément clé de ce nouveau système démocratique. À la fin d'une transition réussie, la Tunisie sera dotée d'un cadre de gouvernance lui permettant de répondre à ses défis économiques et aux aspirations de sa population.
2. Le 27 Janvier 2014, la Tunisie a franchi une étape majeure dans sa transition lorsque l'Assemblée Nationale Constituante (ANC) a adopté la nouvelle constitution du pays avec l'approbation de 200 voix sur 216. Il s'agit d'une réalisation importante qui reflète des progrès remarquables dans l'élaboration d'un nouveau cadre politique fondé sur le dialogue, le compromis et le consensus. La nouvelle constitution a été largement célébrée en Tunisie et au-delà de ses frontières, à la fois comme reflétant la vision commune des diverses composantes de la société tunisienne, et comme un document progressif et inclusif qui s'appuie sur des engagements fermes à l'égard droits de l'Homme ainsi que d'un certain nombre de caractéristiques démocratiques innovatrices. Le processus constitutionnel, qui a été soutenu par le projet mis en œuvre par le PNUD et financé par sept partenaires internationaux de développement (Japon, Belgique, Union européenne, Suède, Danemark, Norvège et Suisse), a impliqué la société civile et les citoyens à travers des consultations nationales, afin de donner à la constitution une large légitimité en tant que base d'un nouveau contrat social entre les Tunisiens.
3. L'adoption de la nouvelle constitution a pris beaucoup plus de temps que le délai d'une année initialement prévu, après la tenue des premières élections démocratiques du pays, celles de l'ANC, le 23 Octobre 2011. Néanmoins, au cours du processus constitutionnel, les dirigeants politiques et les partis politiques tunisiens ont élaboré des méthodes permettant de mettre de côté leurs différences pour faire avancer le processus et s'entendre sur une Constitution de compromis et donc de consensus. L'ANC a adopté une nouvelle loi électorale en avril 2014, et le pays a organisé des élections législatives multipartites le 26 Octobre 2014, un premier tour de l'élection présidentielle le 23 Novembre 2014, et un second tour le 21 Décembre 2014 (puisque aucun candidat n'a obtenu plus de 50% des voix au premier tour). Le calendrier électoral était conforme aux dispositions décrites dans la nouvelle Constitution, le déroulement des élections a été jugé comme exemplaire par les observateurs nationaux et internationaux ; les résultats des élections ont été acceptés par les candidats et la société tunisienne dans son ensemble.
4. La Tunisie a clairement démontré sa capacité à réaliser une transition démocratique réussie et à se présenter comme un exemple de transformation pacifique pour la région arabe et ailleurs. En même temps, le pays a rencontré des défis importants au cours de la transition. Cela a souvent été dû à un manque de confiance mutuelle entre les différents acteurs politiques et sociaux, le manque d'expérience dans la résolution constructive des désaccords, et d'une expérience locale limitée dans la conception et la mise en œuvre des processus et des institutions démocratiques. Il est important que la Tunisie institutionnalise les processus constructifs et inclusifs à la fois formels et informels pour l'élaboration des politiques, ce qui inclut l'élaboration de mécanismes pour résoudre les différends, de sorte que ceux-ci s'intègrent dans les structures et mécanismes institutionnels. Le Parlement, qui est chargé dans la nouvelle constitution du rôle de représenter les citoyens tunisiens, est le lieu de dialogue privilégié, et pour l'interface entre le citoyen et l'Etat. Le soutien continu de la communauté internationale dans le partage d'expériences et des meilleures pratiques sera crucial pour assurer que les différences continuent d'être résolues de manière pacifique et constructive.
5. Comme indiqué, le nouveau parlement dispose d'un rôle central dans le système de gouvernance établi par la constitution. Plus précisément, le Parlement sera chargé de veiller à ce que le nouveau cadre constitutionnel soit pleinement mis en œuvre. Étant donné que la constitution a été rédigée à partir d'une page blanche, et contient de nombreuses dispositions

qui exigent à la fois de nouveaux piliers législatifs et la mise en place de nouvelles institutions, les tâches du Parlement lors de la prochaine phase de transition entre 2015 et les prochaines élections prévues en 2019 seront considérables.

6. L'ANC a reconnu l'appui reçu de la communauté internationale, à travers le PNUD, pendant les phases post-révolutionnaires puis au cours des phases initiales de l'élaboration de la Constitution, et a réitéré une demande d'appui pour la phase de mise en œuvre constitutionnelle, y compris dans la mise en place du nouveau parlement, l'Assemblée des représentants du peuple, créé par la constitution de 2014 et dont les premiers membres ont été élus le 26 Octobre 2014.
7. La Tunisie fait face aux demandes pressantes des citoyens afin que les conséquences de la transition démocratique se fassent sentir en termes de croissance inclusive et de réduction de la pauvreté. Des institutions démocratiques fortes et efficaces sont nécessaires afin d'assurer un développement significatif et, finalement, la durabilité de la transition démocratique. À cet égard, le projet proposé est étroitement aligné sur le programme pays (2015-2019) et le Plan d'action du programme pays (PAPP) du PNUD en Tunisie, développé en collaboration avec le gouvernement tunisien, et approuvé par le Conseil d'administration du PNUD en Juin 2014. L'engagement du PNUD pour appuyer la planification renforcée des institutions tunisiennes se reflète dans ce document à travers son soutien au développement et à la mise en œuvre d'un plan de développement stratégique pluriannuel de l'administration parlementaire.

II. STRATEGIE

8. Le Parlement dispose d'un rôle clé, défini dans la nouvelle constitution du pays, dans l'étude et l'approbation du programme du gouvernement et dans l'adoption de lois dans tous les domaines, à tenir le gouvernement responsable dans l'exécution de son programme et en agissant comme interlocuteur entre le citoyen et l'État. Un accent particulier est mis dans le projet proposé portant sur l'appui au renforcement de la capacité du Parlement d'assurer la responsabilité du gouvernement vis-à-vis des citoyens, comme indiqué dans l'article 95 de la nouvelle Constitution, et en ligne avec le résultat du PAPP (Plan d'Action du Programme Pays) : « Les attentes des citoyens en matière de libre expression, de développement, de primauté de la loi et de responsabilité sont assurés par des systèmes plus solides de gouvernance démocratique ».
9. Le rôle du Parlement comme acteur clé du développement se reflète dans le projet proposé, à la fois transversalement à travers les activités clés de renforcement lui permettant d'agir comme une institution incontournable axée sur le développement et en particulier sur l'appui des priorités nationales de développement de base. Les activités du projet seront coordonnées, alignées, et en synergie avec les autres missions et activités du projet du PNUD en Tunisie, y compris le développement socio-économique, le développement local participatif et l'engagement citoyen et le développement durable.
10. Le PNUD apporte une certaine valeur ajoutée au processus d'intégration du développement humain avec le renforcement institutionnel à travers un accès à de nombreuses années des meilleures pratiques mondiales dans ce domaine. Ceci est particulièrement notable dans le travail du PNUD dans la région arabe, au cours des quinze dernières années, dans l'identification des défis de gouvernance qui doivent être abordés afin d'assurer un développement humain inclusif et équitable¹.
11. L'intervention proposée vise à soutenir le parlement Tunisien dans son rôle central qui consiste à mettre en application la nouvelle constitution démocratique du pays afin que les principes inscrits dans la constitution soient réalisés dans un système de gouvernance responsable, souple et transparent. Les résultats suivants sont envisagés :
 - a. Les capacités du Parlement dans l'analyse de la législation, la rédaction et l'amendement pour la mise en application de la Constitution, y compris les dispositions en matière d'égalité entre les sexes, sont renforcées et les structures législatives sont mises en place ;

¹ Voir les Rpports sur le Développement Humain Arabe de 2002 jusqu'à ce jour: <http://www.arab-hdr.org/>.

- b. La nouvelle Assemblée est dotée de capacités et de structures lui permettant de jouer son rôle constitutionnel de manière efficace et transparente, y compris à travers l'engagement systématique des citoyens à ses travaux ;

12. Le projet proposé sera réalisé en insistant sur les principes directeurs suivants :

- a. Veiller à ce que l'Assemblée tunisienne, ses membres élus et son administration, ait accès aux meilleures pratiques internationales en matière de gouvernance démocratique pour lui permettre de choisir les outils et les processus les plus appropriés et de les utiliser afin que le Parlement puisse effectivement jouer son rôle.
- b. Faciliter la viabilité à long terme, à travers l'ancrage d'un soutien international sur la base de partenariats à long terme avec des parlements étrangers disposés à partager leurs expériences et leur expertise et par le partage de l'expérience tunisienne dans la région et ailleurs.
- c. Appuyer l'engagement transversal de la société civile dans l'application de la constitution et dans un processus politique plus large et fournir un renforcement des capacités pour assurer un apport effectif des citoyens dans les politiques.

RESULTAT 1 : Les capacités du Parlement dans l'analyse de la législation, la rédaction et l'amendement dans le cadre de la mise en œuvre de la Constitution, y compris les dispositions en matière d'égalité entre les sexes, sont renforcées, et les structures législatives sont mises en place

RESULTAT DE L'ACTIVITE 1.1 : LES CAPACITES DU PARLEMENT DANS L'EXERCICE DE SES FONCTIONS CONSTITUTIONNELLES SONT RENFORCEES

13. Le Parlement Tunisien est chargé d'établir la législation et les institutions nécessaires à la mise en œuvre la nouvelle constitution. La nouvelle Constitution est fondée sur une approche contemporaine de la gouvernance fondée sur les meilleures pratiques démocratiques internationales qui met l'accent sur la transparence, la responsabilisation et l'inclusivité. Ceci est réalisé à la fois par la consécration des Droits de l'Homme universels comme base de la relation entre l'Etat et le citoyen, et aussi à travers la création d'un large éventail d'institutions et de processus qui privilègient la responsabilisation de l'Etat et la protection du citoyen contre les traitements arbitraires.
14. Le chapitre II de la Constitution est entièrement consacré à l'enracinement des principes clés des Droits de l'Homme, le chapitre six de la Constitution est consacré à la création de cinq organes constitutionnels indépendants pour assurer, respectivement: des élections justes et transparentes; la protection et la promotion des Droits de l'Homme; la garantie de la liberté d'expression et d'information dans le secteur de l'audio-visuel; le développement durable et enfin, la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. Le Chapitre sept de la Constitution fournit un cadre pour le gouvernement local élu avec une indépendance financière et administrative. Le Parlement devra également adopter une loi pour mettre en application les dispositions du chapitre cinq de la Constitution qui établissent un pouvoir judiciaire indépendant.
15. Il ne faut pas sous-estimer le défi auquel fait face le Parlement pour mettre en place ces structures. Bien qu'il existe des lois et des institutions dans plusieurs de ces domaines, elles ont besoin, dans la plupart des cas, d'être révisées en profondeur ou d'être remplacées. Avant la révolution, l'Etat fonctionnait sans aucune transparence et sans respect aux droits de l'homme ; ceci implique qu'une attention particulière doit être accordée transversalement à l'intégration de ces principes comme énoncé dans le chapitre II de la nouvelle constitution, à la fois dans l'élaboration des lois et dans la mise en œuvre du contrôle exercé par le parlement
16. Comme dans la plupart des systèmes démocratiques, il est probable que l'exécutif rédigera initialement la majorité de la législation en Tunisie. Cependant, le développement des lois organiques de base et des institutions indépendantes sera, dans la plupart des cas, politiquement sensible et d'intérêt et d'engagement public, et même si le Parlement aura à travailler avec un projet initialement développé par l'exécutif, l'action du parlement impliquera certainement un examen substantiel, des auditions de citoyens et d'experts et l'élaboration des amendements proposés.
17. L'ordre spécifique avec lequel les dispositions constitutionnelles sont réalisées à travers la promulgation de lois organiques et la création d'institutions sera tributaire des décisions du Gouvernement et du Parlement qui ont été formés à la suite des élections de 2014, et les domaines prioritaires de l'appui du PNUD seront déterminés par l'Assemblée en concertation avec le PNUD. Cependant il est prévu que les priorités seront les suivantes :
 - *Le cadre législatif et institutionnel pour la décentralisation et la gouvernance locale ;*
 - *Les cinq organes constitutionnels indépendants ;*
 - *Le cadre pour garantir la liberté d'expression et la protection de la vie privée ;*
 - *Le contrôle démocratique du secteur de la sécurité (dans le cadre de l'article 65 de la Constitution) ;*
 - *Cadre pour l'organisation et le financement des associations y compris les organisations de la société civile, les partis politiques, les syndicats et les organisations professionnelles et les organismes.*

18. Le processus d'adoption constitutionnelle a démontré une attente forte des citoyens que le processus de transition démocratique progresse rapidement et il y aura une attente similaire en ce qui concerne la mise en œuvre de la Constitution. Le projet appuiera l'organisation d'une conférence nationale au début de 2016, deux ans après l'adoption constitutionnelle, pour discuter des progrès dans la mise en œuvre constitutionnelle.

19. Le projet fournira un appui à travers le cadre suivant d'actions clés :

- Prise de contact et développement d'un accord de soutien et d'un plan de travail avec la commission parlementaire compétente et ses fonctionnaires d'appui sur le domaine spécifique de mise en œuvre constitutionnelle classé prioritaire par l'Assemblée ;
- Identification de l'expertise et du soutien national et international pour être engagé à aider à la réalisation du plan de travail convenu : en se concentrant spécifiquement sur les partenariats du projet PNUD avec différents parlements au niveau international, l'expertise à mobiliser grâce au partenariat du projet avec le Club de Madrid, et le réseau mondial d'expertise du PNUD pour le développement parlementaire et constitutionnel ;
- Partage de documents y compris la traduction des exemples internationaux des meilleures pratiques législatives et institutionnelles dans le domaine spécifique ;
- Selon le plan de travail spécifique convenu, l'échange de parlementaires et de fonctionnaires clés pertinents entre le parlement partenaire et l'Assemblée tunisienne ;
- Développement d'une stratégie permettant un contrôle parlementaire efficace par les commissions parlementaires, en matière législative et de mise en œuvre institutionnelle de la nouvelle Constitution ;
- Élaborer et mettre en œuvre des plans concrets pour le renforcement des capacités du secrétariat, pour permettre la fourniture d'un soutien efficace aux processus parlementaires pour l'adoption et la supervision de l'application de la législation concernée ;
- Soutien à l'engagement des principaux acteurs de la société civile et des experts tunisiens, dans les délibérations de la commission parlementaire compétente dans le domaine spécifique concerné ;
- Organisation d'une conférence nationale pour discuter des progrès dans la mise en œuvre constitutionnelle, au cours de la première moitié de 2016 (deux ans après l'adoption constitutionnelle)

RESULTAT DE L'ACTIVITE 1.2 : LES DISPOSITIONS DE LA CONSTITUTION DE 2014 SUR L'EGALITE DU GENRE SONT MISES EN OEUVRE ET DES DES DEPUTES FEMMES DETIENNENT DES POSTES DE LEADERSHIP AU SEIN DE L'ASSEMBLEE

20. La Constitution de 2014 contient de fortes dispositions d'égalité des sexes qui étaient le résultat d'un débat intense au sein de l'ANC et dans la société tunisienne de façon plus générale, qui a abouti à un consensus largement soutenu. Les dispositions relatives au genre, notamment celles contenues dans l'article 46 de la Constitution, garantissent les droits acquis des femmes et engagent l'Etat à renforcer et développer ces droits, garantissent l'égalité des chances pour les femmes ainsi que l'accès à tous les niveaux de responsabilité dans tous les domaines. ; Elle engage aussi l'Etat à œuvrer en vue d'atteindre la parité dans les assemblées élues, et l'obligent à prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer la violence contre les femmes.

21. La Tunisie a longtemps été un chef de file dans la région dans le domaine des droits des femmes, et la nouvelle Constitution confirme cette position. En même temps et afin de réaliser les objectifs des dispositions sur l'égalité, il est nécessaire d'identifier et de mettre en œuvre les mesures législatives nécessaires et les réformes de l'administration publique pour favoriser des résultats sur l'égalité.

22. Un facteur important dans l'inclusion de ces dispositions pionnières sur l'égalité, a été la forte représentation des femmes à l'ANC, et les postes de direction occupés par un certain nombre de femmes au parlement. Cela a facilité un débat éclairé sur l'ensemble du spectre politique et a permis le plaidoyer sur les questions de genre, dans les différents groupes politiques de l'ANC. Il sera important de continuer à promouvoir et renforcer la représentation et le leadership

des femmes à tous les niveaux du gouvernement élu et dans l'administration publique afin d'assurer une attention soutenue à l'importance d'adopter et de promouvoir les dispositions sur l'égalité.

23. Le projet fournira un appui à travers les actions suivantes :

- Soutenir le développement des occasions de discuter de la promotion des dispositions d'égalité de genre d'une manière non partisane à travers un dialogue informel entre les partis, y compris l'échange avec les femmes des parlements partenaires internationaux sur les différentes approches efficaces visant à soutenir l'égalité des sexes ;
- S'appuyer sur ces sessions informelles et sur cet échange d'informations, faciliter la création d'un groupe de travail de députés ayant différentes orientations et intéressés par la mise en œuvre des dispositions de la Constitution en faveur de l'égalité des sexes ;
- Offrir des possibilités de travail aux membres du groupe pour étudier les solutions de rechange et les meilleures pratiques internationales pour la mise en œuvre des dispositions de parité et des mesures pour éliminer la violence contre les femmes ;
- Organiser des sessions de formation aux membres du secrétariat parlementaire et en particulier le personnel de la commission sur l'application transversale d'une lentille de genre dans l'analyse législative et de contrôle, y compris dans l'analyse de l'impact budgétaire ;
- Fournir un appui technique au dialogue avec les acteurs clés de la société civile, un engagement des ministères concernés et développement d'un plan d'action législatif sur l'égalité des sexes à soumettre aux commissions législatives concernées ;
- Appuyer l'organisation, au début de 2017, d'un forum national sur les progrès atteints en vue de la réalisation des objectifs de la Constitution sur l'égalité des sexes.

RESULTAT 2: La nouvelle Assemblée est dotée de capacités et de structures lui permettant de jouer son rôle constitutionnel efficacement et avec transparence, y compris à travers l'engagement systématique des citoyens dans son travail, dans le cadre d'une vision stratégique à moyen et long terme.

RESULTAT DE L'ACTIVITE 2.1 : LA CAPACITE DU PARLEMENT EST RENFORCEE POUR ASSURER UNE RESPONSABILISATION DE L'EXECUTIF VIS-A-VIS DES CITOYENS

24. La nouvelle Constitution souligne le rôle du parlement en matière de contrôle du pouvoir exécutif ; L'article 95 prévoit que "Le gouvernement est responsable devant l'Assemblée". Ceci est largement un nouveau rôle en Tunisie où le rôle de législateur a été accaparé par l'exécutif avant la révolution de 2011. L'Assemblée Nationale Constituante a commencé à effectuer un contrôle de l'exécutif, par exemple à travers l'audition des ministres sur des questions controversées clés, et a identifié ce domaine comme une priorité de soutien pour le précédent projet du PNUD. Il est nécessaire pour la nouvelle Assemblée des Représentants du Peuple d'institutionnaliser les activités de contrôle parlementaire et d'assurer que le contrôle est systématiquement lié à l'engagement et le dialogue citoyen ;
25. Le Parlement Tunisien a une variété d'outils et de stratégies de contrôle, y compris des questions au gouvernement, l'audition des ministres, les commissions d'enquête (y compris le droit de l'opposition de choisir annuellement le sujet pour une commission d'enquête), et les motions de censure. Le projet fournira une exposition à différentes pratiques de contrôle parlementaire, en particulier dans les parlements partenaires du projet ;
26. Le contrôle parlementaire est réalisé principalement par les commissions parlementaires spécialisées, et un contrôle efficace repose sur le personnel de la commission disposant d'une forte expertise en la matière, et la connaissance des outils et méthodes de contrôle. L'ouverture à la participation des citoyens, notamment à travers les organisations de la société civile, est également importante. Là encore, l'ANC a étroitement travaillé avec les organisations de citoyens ; il y a une nécessité de systématiser cette approche, et aussi de développer des mécanismes pour s'appuyer, au besoin, sur les connaissances d'experts externes. Il est également important que le contrôle inclue la sensibilisation aux citoyens où ils sont situés.

27. Dans les parlements démocratiques établis, les groupes parlementaires jouent un rôle important dans l'efficacité du contrôle, et le projet fournira une exposition à différentes pratiques parlementaires internationales dans le fonctionnement de groupe parlementaire qui facilitent un contrôle parlementaire efficace (par exemple, le groupe de développement de la stratégie parlementaire, le financement parlementaire pour le groupe parlementaire de recherche, et en s'assurant de l'apport du groupe parlementaire dans l'établissement du calendrier parlementaire).
28. Un facteur clé pour assurer la pertinence et la connexion entre le Parlement et le citoyen est de faciliter un contrôle parlementaire efficace en termes de progrès du gouvernement en vue d'atteindre les objectifs de développement (comme discuté dans le résultat d'activité 2.4), notamment en matière de réduction de la pauvreté, les Objectifs du Millénaire pour le développement et l'agenda de développement d'après 2015.
29. L'appui au renforcement des capacités de contrôle du parlement est un thème transversal dans le nouveau projet. Les domaines spécifiques visant à renforcer le contrôle sont discutés dans les domaines de résultat spécifiques, y compris la mise en œuvre constitutionnelle (résultat d'activité 1.1), le budget national (résultat d'activité 2.3), les priorités de développement (résultat d'activité 2.4), et de l'égalité des sexes (résultat d'activité 1.2).
30. Le projet fournira un appui à travers les actions suivantes
- Fournir l'exposition aux pratiques internationales dans un contrôle parlementaire effectif de l'action gouvernementale, en particulier à travers les échanges avec les parlements partenaires du projet ;
 - Faciliter l'étude des possibilités et des options pour renforcer l'engagement du groupe parlementaire en matière de contrôle ; soutenir la recherche du groupe parlementaire et le renforcement des capacités en matière de stratégie ;
 - Appuyer l'engagement des citoyens dans les activités de contrôle en offrant une exposition aux différentes pratiques internationales et en fournissant le soutien au pilotage des auditions de la commission en dehors de la capitale ;
 - Offrir des possibilités de développement des capacités pour le personnel de la commission parlementaire en appui aux activités de contrôle de cette commission.

RESULTAT DE L'ACTIVITE 2.2 : REMFORCEMENT DES CAPACITES DU SECRETARIAT DANS LA FOURNITURE D'UN SOUTIEN GLOBAL AU PARLEMENT.

31. Le fait que l'Etat a continué à fonctionner pendant toute la période de révolution et de transition constitue une réalisation du peuple tunisien et de son administration publique au cours de la révolution. Ce fonctionnement continu de l'Etat a réduit l'impact de la transition sur l'économie et sur le niveau de vie des citoyens, a aidé à assurer la sécurité des personnes et des biens, et a fourni une base solide pour le développement d'une administration publique réformée équipée pour fournir les services de l'Etat correspondant à des principes et des priorités démocratiquement établis. Ceci est également le cas pour l'administration parlementaire, qui a soutenu l'ANC pour assurer le passage de la nouvelle Constitution et d'autres tâches clés pendant la transition.
32. En même temps, l'administration parlementaire nécessite de nouveaux systèmes, outils et processus afin d'être entièrement équipée pour appuyer le Parlement dans l'exécution de ses principales fonctions découlant de la nouvelle Constitution. Plus précisément, la Constitution accorde une autonomie administrative et financière au Parlement, ce qui nécessitera la mise en place des structures administratives et financières qui permettent l'exercice de cette autonomie, ce qui est fondamental au Parlement pour jouer efficacement son nouveau rôle constitutionnel de contrôle de l'exécutif.
33. Dans son projet d'appui 2012 - 2015, le PNUD a mis en place une infrastructure complète de technologies de l'information pour le parlement qui permet à l'institution de fonctionner efficacement et de manière transparente. Un développement des capacités du Secrétariat basé sur le partenariat avec les parlements ayant des systèmes forts de technologies de l'information et de la communication orientés vers l'extérieur est néanmoins requis afin d'assurer une utilisation durable et efficace de la technologie pour assurer la transparence institutionnelle. Cet objectif de transparence est compatible avec la contribution du parlement Tunisien à l'adhésion de la Tunisie en 2013 à l'Open Government Partnership.
34. La réforme globale du Secrétariat serait facilitée par le développement d'un plan global de développement stratégique sur 5 ans de l'administration parlementaire, voire de l'institution parlementaire dans son ensemble ; cela nécessitera un engagement des principaux acteurs politiques et administratifs. Le projet fournira aux parlementaires et à l'administration parlementaire des possibilités de partage d'exemples internationaux en matière de planification stratégique parlementaire, et fournira un appui technique au développement d'une Vision Stratégique.
35. L'Assemblée a pour intention de développer une vision à plus long terme à un horizon de 10-20 ans, basée sur et approfondissant le plan stratégique de développement. Cette vision inclura tous les aspects et dimensions de l'activité du parlement, de son rôle et de son intégration au sein de l'architecture institutionnelle du pays, de son organisation interne et ses méthodes de travail, à ses ressources matérielles et infrastructurelles et son environnement physique. Le projet apportera un appui technique à l'Assemblée durant l'élaboration de cette Vision Stratégique, en plus de permettre des opportunités de partage d'expériences internationales et des échanges avec d'autres parlements ; une expertise technique spécifique dans certains secteurs identifiés comme prioritaires sera apportée en appui au leadership de l'Assemblée.
36. Le projet appuiera le développement de plans de mise-en-œuvre progressive de la Vision Stratégique, à travers le renforcement des capacités du personnel de l'administration parlementaire, incluant l'appui à des formations spécifiques et des possibilités de partage d'expérience dans les domaines de la communication institutionnelle, du suivi de la couverture médiatique, de la gestion des relations externes, de la transcription, de la sténographie, de l'utilisation d'applications informatiques relatives à la gestion administrative, financière et des archives, à la bonne gouvernance, des marchés publics, le protocole, la sécurité et l'accueil, les TIC (par ex. OpenStack, Active Directory, ZimbraUbuntu, Liferay, Primefaces, JQuery, JPA, etc.).

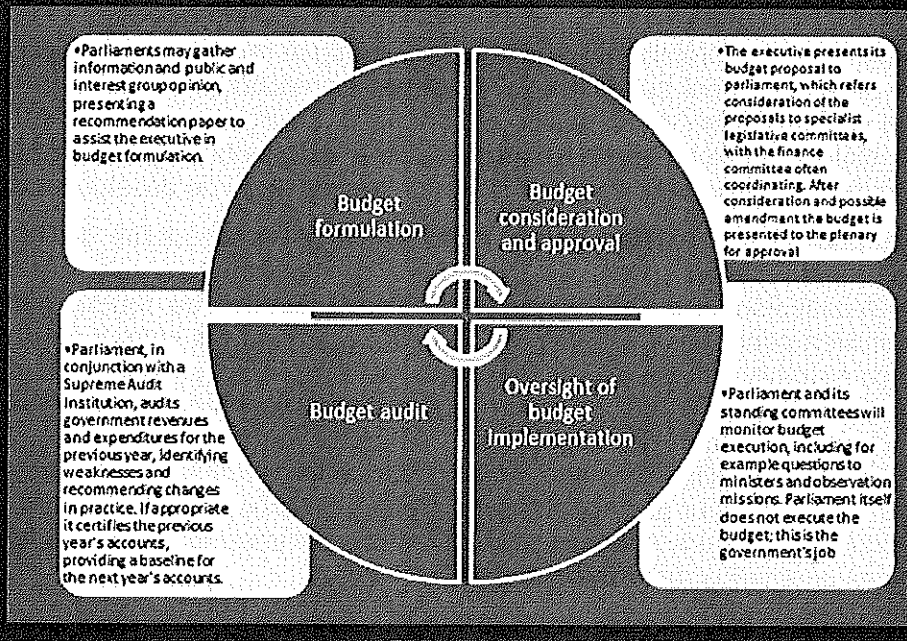
37. Le projet fournira un appui à travers les actions suivantes :

- Appui à l'élaboration d'une Vision Stratégique de l'Assemblée à un horizon de 10-20 ans, à travers le partage d'expériences internationales, l'appui à la mise en place d'un comité responsable des travaux, l'apport d'assistance technique au développement de cette vision.
- Accord avec le Bureau de l'Assemblée et la direction du Secrétariat sur les priorités de renforcement des capacités administratives, en soulignant les domaines qui faciliteront le fonctionnement efficace et transparent de l'institution ;
- L'exposition à des exemples internationaux de planification stratégique parlementaire, et le soutien pour l'élaboration d'un plan de développement stratégique sur 5 ans, permettant d'assurer la synergie et la coordination de la réforme organisationnelle globale et les activités de renforcement ;
- Renouvellement des partenariats d'appui développés au cours de la phase de soutien 2012-2015, en fonction des priorités de développement de l'institution à la phase actuelle de transformation institutionnelle et le développement de nouveaux partenariats tel que requis et demandé par l'Assemblée ;
- Le développement collaboratif d'un plan avec des objectifs et des échéanciers pour assumer une autonomie administrative et financière, y compris les supports nécessaires des parlements partenaires et l'expertise externe en cas de besoin ;
- Élaboration d'un plan pour assurer la transparence de l'institution parlementaire conformément à l'adhésion de la Tunisie à l'Open Government Partnership, avec un appui technique à travers un partenariat avec le(s) Parlement(s) partenaire(s). Cela assurera l'entière application des outils de transparence mis à disposition par les investissements dans l'infrastructure TIC pour 2012-2015, y compris le streaming direct de réunions de commissions, l'affichage en temps réel des ordres du jour parlementaires, les progrès des travaux parlementaires, les archives des votes et d'autres informations. Réflexion sur et élaboration d'un plan d'action sur le renforcement durable de l'infrastructure technique à disposition des députés en relation avec la mise en œuvre du « e-parlement ».

RESULTAT DE L'ACTIVITE 2.3 : RENFORCEMENT DE LA CAPACITE DU PARLEMENT A JOUER UN ROLE EFFICACE A TRAVERS LE CYCLE BUDGETAIRE NATIONAL, Y COMPRIS LE DEBAT DE DEVELOPPEMENT DU BUDGET, LE CONTROLE ET L'AUDIT.

38. Historiquement, le Parlement Tunisien n'a joué qu'un rôle limité dans la délibération et le contrôle budgétaire, et n'a pas été engagé à travers l'ensemble du cycle budgétaire afin d'assurer la transparence à toutes les étapes et l'engagement des citoyens dans le processus budgétaire. En outre, les liens entre le Parlement et la Cour des comptes, avec lequel il partage la responsabilité du contrôle du budget, ont été limités dans le passé, et ne sont pas entièrement clarifiés dans la Constitution de 2014.
39. Il existe un engagement fort de la part de la direction de la Commission des finances de l'ANC, du Secrétariat et des Représentants de la Cour des Comptes afin de renforcer la capacité et le rôle du Parlement dans le processus budgétaire, basé sur une approche de cycle budgétaire. De plus, les principales organisations de la société civile œuvrant dans le domaine de la transparence budgétaire et de l'engagement des citoyens se sont engagées à travailler avec le parlement afin d'assurer la participation des citoyens dans le processus budgétaire à travers le parlement.
40. Les meilleures pratiques internationales soulignent l'importance d'une forte capacité technique du Secrétariat afin que les parlementaires aient suffisamment de soutien technique en vue de s'impliquer efficacement dans le processus budgétaire à tous les stades, étant donné la complexité de la documentation budgétaire et le déséquilibre relatif entre les ressources à la disposition du ministère des Finances et la capacité comparable du Parlement pour superviser la mise en œuvre.

Budget cycle approach



41. Le projet fournira un appui à travers les actions suivantes :

- Appuyer l'établissement d'une approche de cycle budgétaire pour l'engagement parlementaire afin que le Parlement puisse fournir un apport cohérent et exercer un contrôle du processus budgétaire d'une manière continue, basée sur l'exposition des principaux membres de la Commission des finances et du Secrétariat aux meilleures pratiques internationales comparatives dans le(s) parlement(s) partenaire(s).
- Élaborer, en collaboration avec la Commission des Finances et le Secrétariat parlementaire une capacité de secrétariat spécialisé dans l'analyse du budget, y compris l'appui au développement à la création d'un Bureau d'analyse du Budget ou de structures / fonctions comparables qui soutiennent le travail de la Commission des finances et des Commissions spéciales dans leur responsabilités de l'élaboration du budget, de l'analyse, de l'approbation, de la supervision, de la mise en œuvre et de l'audit.
- Faciliter le développement et la réalisation d'un plan de travail conjoint avec la Cour des Comptes afin de développer des modalités claires de collaboration tout en respectant l'autonomie de chaque institution, basés sur l'étude des meilleures pratiques internationales et offrant une exposition et un échange avec les parlements partenaires.
- Appuyer le développement des processus établis pour les citoyens et la contribution de la société civile à des étapes clés du processus budgétaire par la Commission des Finances en collaboration avec la Société Civile et les acteurs clés sur place (syndicats, associations patronales), et de faciliter les processus de modèle au cours de la phase d'exécution du projet.

RESULTAT DE L'ACTIVITE 2.4 : LE PARLEMENT EST ENGAGE DANS LES PRIORITES NATIONALES DE DEVELOPPEMENT (Y COMPRIS L'AUTONOMISATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DES JEUNES, LA CROISSANCE EQUILIBREE, LA SANTE ET L'INCLUSION SOCIALE, L'ANTI-CORRUPTION ET LES ENERGIES RENOUVELABLES)

42. Finalement, la stabilité et la durabilité du système démocratique repose sur sa capacité à fournir un dividende de développement aux citoyens en termes d'amélioration de la sécurité, de bien-être économique et de création de nouvelles opportunités. Le Parlement a un rôle clé à jouer pour faciliter un dialogue inclusif sur les principaux défis et priorités de développement, et à suivre les progrès du gouvernement dans la réalisation des objectifs de développement.
43. La définition des priorités de développement national est la responsabilité du gouvernement tunisien, dont le programme est soumis à l'approbation du Parlement en vertu des dispositions de la nouvelle Constitution. Il a été demandé au PNUD Tunisie de fournir un soutien au gouvernement tunisien pour définir les priorités de développement qui entrent dans le cadre du nouveau programme-pays 2015 - 2019, et cette activité fournira une base solide pour l'engagement du Parlement à la fois sur le processus d'établissement des priorités et dans le cadre du suivi de la réalisation de l'objectif qui fait partie de la responsabilité du contrôle parlementaire dans la nouvelle Constitution. Conformément à l'accent mis par le nouveau programme-pays du PNUD pour assurer des synergies de développement dans les secteurs du programme, le projet collaborera étroitement avec les programmes du PNUD Tunisie dans les différents domaines prioritaires de développement.
44. Alors que la finalisation des priorités de développement est un processus national, il est possible d'identifier provisoirement un certain nombre de domaines clés pour le soutien du projet.
- l'exclusion de la jeunesse a été un autre facteur important dans la Révolution de 2011 et les niveaux de chômage des jeunes restent élevés, sinon plus qu'avant la révolution. Des enquêtes sur la jeunesse indiquent une frustration généralisée face au manque d'opportunités et le sentiment de marginalisation dans divers domaines, y compris dans la vie politique.
 - Bien que la Tunisie ait renoué avec la croissance au cours des deux dernières années, les disparités régionales restent répandues, avec les régions de l'intérieur largement défavorisées ; une approche globale à multi-facettes est nécessaire pour favoriser la croissance en faveur des pauvres et réduire les tensions et les disparités inter-régionales.
 - La Tunisie a en général toujours disposé d'un bon système de soins de santé avec un large accès des citoyens, bien que la baisse des investissements en santé publique au cours des dernières années ait mis en danger l'accès avec un décalage important vers le financement d'utilisateur-payeur. Les zones les plus pauvres sont nettement désavantagées en termes d'accès aux soins de santé et les réalisations sanitaires. L'exclusion sociale présente des risques pour la santé de la population dans divers domaines, par exemple tandis que la Tunisie a un niveau relativement faible de cas de VIH déclarés certains groupes à risque sont stigmatisés et donc ne pourront pas demander un dépistage et un traitement. La santé environnementale, par exemple la pollution industrielle, est une question citoyenne et le parlement a un rôle clé pour garantir une supervision et une action efficaces de la part du gouvernement.
 - La lutte contre la corruption a été une priorité pour les gouvernements et pour la société tunisiennes depuis la révolution de 2011 qui a été essentiellement motivée par le rejet de la corruption manifeste des anciens dirigeants. La Tunisie a élaboré une stratégie nationale de lutte contre la corruption et la nouvelle Constitution a créé un organe constitutionnel indépendant pour prévenir et lutter contre la corruption, surveiller et enquêter sur les cas de corruption ; le Parlement devra coordonner efficacement avec le nouvel organe constitutionnel indépendant et aussi développer sa propre stratégie d'éthique.
 - La Tunisie dispose de sources d'énergies renouvelables potentiellement importantes, qui peuvent aider à réduire la dépendance du pays vis-à-vis des sources d'énergie importées et également fournir une source potentielle pour des investissements étrangers.

45. Le projet fournira un appui à travers les actions suivantes :

- L'exclusion des jeunes est un problème largement reconnu, et un groupe de travail parlementaire sera soutenu pour identifier des stratégies pour faire participer les jeunes dans le dialogue sur les questions des politiques à adopter face à certains problèmes et s'assurer que les soucis des jeunes soient pris en considération transversalement dans le travail parlementaire;
- Il existe des réseaux parlementaires internationaux dans plusieurs domaines thématiques avec lesquels le PNUD favorisera l'engagement des parlementaires Tunisiens, leur permettant de partager les expériences et les stratégies avec leurs homologues internationaux. Par exemple, le réseau des Parlementaires de la Région Arabe Contre la Corruption favorise les meilleures pratiques de lutte contre la corruption et soutient également les parlements dans l'établissement de codes de conduite parlementaires, tandis que l'Action Parlementaire en matière d'Energie Renouvelable (PARE , Parliamentary Action on Renewable Energy), coparrainé par le PNUD, permet d'identifier les meilleures pratiques dans les énergies renouvelables et dans la lutte contre le changement climatique;
- En matière de santé et d'exclusion sociale, les commissions parlementaires concernées bénéficieront d'un appui dans leur identification des groupes confrontés à des difficultés d'accès aux soins de santé appropriés en raison de désavantages sociaux, d'une stigmatisation ou de préjugés. Le Parlement a un rôle clé pour s'assurer que le droit aux soins de santé préventifs et au traitement garantis par l'article 38 de la Constitution peut être effectivement exercé par tous les citoyens. Le projet du PNUD reliera les Parlementaires Tunisiens avec les réseaux des meilleures pratiques internationales pour faciliter la mise en œuvre législative effective de l'article 38. Le projet permettra également de favoriser l'engagement parlementaire dans les principaux défis en matière de santé environnementale,
- Le projet collaborera étroitement avec les autres composantes du Document Programme-Pays du PNUD - Gouvernement tunisien dans les domaines du développement des zones prioritaires, y compris la lutte contre la corruption, le développement durable, et les politiques en faveur des pauvres pour assurer la synergie et la complémentarité, et en particulier pour assurer la sensibilisation parlementaire et l'engagement approprié dans les différents domaines de développement.

RESULTAT DE L'ACTIVITE 2.5 : PROMOTION DU PARTAGE ET DE L'APPRENTISSAGE DE L'EXPERIENCE DE LA TRANSITION DEMOCRATIQUE EN TUNISIE

46. L'Adoption réussie par la Tunisie d'une constitution approuvée par une écrasante majorité des députés de l'ANC est un témoignage de la possibilité de parvenir à un consensus sur une vision globale et un cadre juridique et institutionnel pour le pays, en dépit de l'existence d'importantes différences entre les citoyens tunisiens sur le rôle et la nature de l'Etat. Le Processus constitutionnel réussi de la Tunisie peut agir à la fois comme un exemple pour le pays puisqu'il continue avec la mise en œuvre constitutionnelle ainsi que comme une opportunité pour le partage et l'apprentissage mutuels avec d'autres pays en transition, dans la région arabe et au-delà.
47. Le processus constitutionnel a en même temps souligné l'absence de processus institutionnalisés pour la résolution des différences politiques et idéologiques, la légitimité contestée de l'ANC élue et du gouvernement, et la nécessité d'élaborer des réponses précises de dialogue et de médiation à l'effondrement du processus politique. Il est nécessaire de comprendre pourquoi ces pannes se sont produites et comment ils ont été résolus afin d'éviter une nouvelle crise politique et une impasse à l'avenir.
48. Une caractéristique du processus constitutionnel était qu'à certains moments, les structures parlementaires, et en particulier, les groupes parlementaires, se sont révélés insuffisamment robustes pour jouer un rôle majeur de négociation et de médiation comme cela se produit dans de nombreuses démocraties établies. L'innovation du processus de dialogue national a permis une plus large légitimité à développer par incorporation de grands acteurs économiques et sociaux dans le processus constitutionnel, tandis que la réintégration de ce résultat de ce plus

large dialogue dans le processus constitutionnel formel a été réalisée par la négociation ad hoc qui ne sera pas nécessairement reproductible à l'avenir.

49. Ce volet du projet sera l'occasion de poursuivre la réflexion sur les clés de la réussite du dialogue, du compromis et de la recherche du consensus en Tunisie, mettant l'accent sur le parlement en tant qu'institution centrale qui est responsable pour représenter les divers intérêts des citoyens dans le processus d'élaboration des politiques. A travers ce partenariat PNUD Tunisie avec le Club de Madrid, les parlementaires tunisiens seront exposés à l'expérience de leaders internationaux et leurs connaissances des approches de la négociation formelle et informelle au sein des parlements et en collaboration avec les acteurs sociaux extérieurs. Les parlementaires des autres pays en transition seront également invités à participer à des événements de dialogue, offrant l'occasion pour le partage Sud-Sud, et les succès et les défis continus de la transition tunisienne pour éclairer les processus de démocratisation dans d'autres pays.
50. Le rôle clé joué par l'Assemblée Nationale Constituante dans la période de transition, y compris à travers la réussite du développement et de l'adoption de la Constitution, marque une étape importante pour l'efficacité parlementaire non seulement en Tunisie mais dans la région arabe. Le projet appuiera le développement du Centre de Formation et des Ressources au Parlement en tant que centre pour la documentation et l'archivage de la période de transition, qui sera ouvert à la fois à la communauté parlementaire et aux chercheurs de l'extérieur. Le Centre sera également activé pour agir comme une plate-forme virtuelle pour les réseaux de partage des connaissances sur la transition et sur le rôle du Parlement, et comme un endroit pour les activités de renforcement des capacités sur les processus démocratiques pour la communauté parlementaire et à plus large échelle pour les acteurs sociaux tunisiens. Les activités du Centre aideront à ancrer le Parlement comme principal interlocuteur entre le citoyen et l'État.
51. Le projet fournira un appui à travers les actions suivantes :
- Mettre en place un groupe de travail composé de parlementaires et d'acteurs dans le processus constitutionnel tunisien pour coordonner un programme d'activités sur le rôle du Parlement pour assurer une prise de décision politique inclusive et durable ;
 - Organiser, en collaboration avec le Club de Madrid, une série de quatre ateliers de dialogue de haut niveau, engageant d'anciens dirigeants nationaux des États démocratiques, des parlementaires tunisiens, d'autres acteurs sociaux clés et une sélection de participants en provenance d'autres pays en transition. Ils porteront sur la réflexion sur les processus de négociation et de médiation au parlement, les clés et les obstacles à la réussite, et les cadres institutionnels au sein des parlements qui facilitent la résolution réussie des divergences politiques ;
 - Les domaines d'intervention seront à déterminer en collaboration avec le groupe de travail parlementaire, mais les activités peuvent commencer par un séminaire d'orientation pour les parlementaires entrants, et inclure des stratégies de négociation efficaces, des processus de dialogue avec les bases sociales et les militants politiques, garantissant l'inclusion dans les processus de dialogue et équilibrant une prise de décision consensuelle et majoritaire;
 - Offrir des possibilités d'apprentissage en collaboration avec des échanges avec les parlements partenaires du projet sur le rôle que des groupes parlementaires efficaces (caucus) peuvent jouer dans l'amélioration de l'efficacité de la prise de décision parlementaire, dans le renforcement du rôle du Parlement dans la négociation des accords politiques et pour s'assurer que tout désaccord politique peut être résolu dans les cadres établis par la Constitution ;
 - Appuyer tout développement additionnel du Centre des Ressources et de Formation Parlementaire pour assurer la documentation de la transition démocratique en Tunisie et pour agir comme un centre et une plate-forme virtuelle pour le partage des connaissances et de dialogue sur les processus démocratiques ;
 - Mettre l'accent sur la durabilité grâce à l'institutionnalisation du développement des capacités. Un des principaux objectifs de cette nouvelle phase de soutien au Parlement Tunisien est de mettre en place des structures et des systèmes de renforcement des capacités qui permettront au Parlement de devenir autonome en termes de développement

institutionnel. Cela comprend, par exemple, l'opérationnalisation du Centre de Ressources et de la Formation ainsi que le Centre des Médias, et le soutien à l'institutionnalisation des relations avec les parlements partenaires qui peuvent continuer de façon autonome après la conclusion du projet du PNUD.

III. CADRE DES RESULTATS ET DES RESSOURCES

Résultat visé comme indiqué dans le cadre des résultats et ressources du programme- pays :

1. En 2019, les institutions civiles, politiques, administratives sont pleinement opérationnelles dans le respect des principes universels des droits de l'homme, la démocratie et l'égalité des sexes

Les indicateurs de résultats tels qu'énoncés dans le cadre des résultats et ressources du programme- pays, y compris la ligne de base et les objectifs :

% de députés bénéficiant des activités de renforcement des capacités sur au moins un domaine thématique (décentralisation, la liberté d'expression, le financement des associations, et cinq organes constitutionnels indépendants) ou les trois fonctions parlementaires (législative, de contrôle, représentative)

Base de référence : Centre de Formation et de Ressources Parlementaires inauguré en Octobre 2014: 0

Cible : 100% des députés reçoivent une formation sur au moins un domaine thématique (décentralisation, la liberté d'expression, le financement des associations, et cinq organes constitutionnels indépendants) ou les trois fonctions parlementaires

Domaine du Résultat Principal Applicable (Tiré du Plan Stratégique 2014-2017) : la Gouvernance Démocratique

Stratégie de partenariat : la stratégie de partenariat du projet s'appuiera sur les réalisations et les enseignements tirés de la coopération passée. Le PNUD entrera en partenariat avec la nouvelle Assemblée des représentants du peuple ("l'Assemblée"). Sur le plan international, le projet favorisera l'interaction inter-parlementaire et l'échange d'expériences sur les questions de développement parlementaire. Au niveau national, le projet appuiera la société civile et l'engagement des citoyens dans les travaux de l'Assemblée (législation, contrôle de l'Exécutif et représentation). La stratégie de partenariat visera également à soutenir les complémentarités avec les initiatives du PNUD en matière de gouvernance au niveau national, régional et mondial, y compris les activités conjointes, chaque fois que c'est possible.

Titre du projet et ID (ID ATLAS Award) : 00087365

Objectif stratégique 1 : L'Assemblée est dotée de moyens pour mettre en œuvre le cadre législatif et institutionnel mis en place dans la nouvelle Constitution

Objectif stratégique 2 : L'Assemblée est équipée de capacités et de structures lui permettant de jouer son rôle constitutionnel de manière efficace et transparente

RESULTATS ESCOMPTEES	OBJECTIFS DE SORTIE POUR (ANNEES)	ACTIVITES INDICATIVES	PARTIES RESPONSABLES	INTRANTS
Résultat 1 Les capacités du Parlement dans l'analyse de la législation, de rédaction et	Cibles (année 1) - Au moins 65 députés reçoivent une formation sur des domaines spécifiques de la mise en œuvre constitutionnelle - Deux ateliers avec les députés sur les lois	Résultat de l'Activité 1.1: Les capacités du Parlement dans l'exercice de ses fonctions constitutionnelles sont renforcées - Soutenir le développement des plans de travail avec les commissions parlementaires compétentes	PNUD Nouvelle Assemblée tunisienne	Résultat de l'Activité 1.1. US\$ 1,829,000 Conférence

<p>d'amendement pour la mise en œuvre de la Constitution, y compris les dispositions en matière d'égalité entre les sexes, sont renforcées, et les structures législatives sont mises en place</p>	<p>fondamentales organiques (décentralisation) et sur les institutions constitutionnelles indépendantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'une stratégie de commission en matière de contrôle de la mise en œuvre législative et institutionnelle de la nouvelle Constitution². - 25 amendements proposés - 10 amendements adoptés - Groupe de travail sur la mise en œuvre des dispositions sur l'égalité entre les sexes - Cibles (année 2) - 1 atelier avec les députés sur les principales lois organiques et les institutions constitutionnelles indépendantes - Mise en place d'une stratégie de Commission en matière de contrôle de la mise en œuvre législative et institutionnelle de la nouvelle Constitution - Au moins 32 nouveaux députés reçoivent une formation sur des domaines spécifiques de la mise en œuvre constitutionnelle - 25 amendements supplémentaires proposés - 10 amendements supplémentaires adoptés - Plan d'action législative sur l'égalité des sexes - 43 députés reçoivent une formation sur l'approche « genre » - Conférence nationale sur les progrès de la mise en œuvre constitutionnelle - Forum national sur les progrès des objectifs de la Constitution sur l'égalité des sexes - Cibles (année 3) - 1 atelier avec les députés sur les principales 	<p>sur les domaines prioritaires de l'Assemblée sur la mise en application de la Constitution (les lois organiques de base sur la décentralisation, la liberté d'expression, le financement des associations et du secteur de la sécurité et cinq organes constitutionnels indépendants)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Aider le Parlement Tunisien dans l'exécution du plan de travail convenu à travers un partenariat avec d'autres parlements et la fourniture de l'expertise technique nationale et internationale (ex: audits, missions d'études, appairage, échanges avec les parlements démocratiques établies et effectifs, etc.) ▪ Le partage des documents, y compris la traduction des exemples des meilleures pratiques législatives et institutionnelles internationales dans un domaine spécifique ▪ Développer des stratégies effective en matière de mise en œuvre législative et institutionnelle de la nouvelle Constitution de la part de la commission parlementaire ▪ Soutenir l'engagement des principaux acteurs tunisiens de la société civile dans les délibérations des commissions dans certains domaines spécifiques. ▪ Organiser une conférence nationale pour discuter des progrès dans la mise en œuvre constitutionnelle (deux ans après l'adoption constitutionnelle) <p>Résultat de l'Activité 1.2 : Les dispositions d'égalité des sexes de la Constitution de 2014 sont mises en application et les femmes députés occupent des rôles de leadership à l'Assemblée</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Promouvoir les dispositions sur l'égalité des 	<p>nationale, Echanges, Séminaires, Ateliers, Expertise technique</p> <p>Résultat de l'Activité 1.2 US\$ 605,000</p> <p>forum National, Missions d'Etudes, Expertise Technique</p>
<p>Base de référence:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Cadre législatif actuel nécessite une révision en profondeur pour se conformer à la nouvelle Constitution; - Le Centre de Formation et de Ressources Parlementaire a été inauguré en Octobre 2014 - 31% des députés sont des femmes (élections Octobre 2014) <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moins 60% des députés bénéficieront du renforcement des capacités dans la mise en œuvre constitutionnelle d'ici la fin de 2019 - Les stratégies sont élaborées pour le contrôle 			

² La priorité des discussions et l'adoption des lois organiques de base et les cinq organes constitutionnels indépendants seront fixés par l'Assemblée

<p>de la mise en œuvre législative et institutionnelle de la nouvelle Constitution</p> <ul style="list-style-type: none"> -Conférence nationale sur les progrès de la mise en œuvre constitutionnelle -Forum national sur les progrès de l'objectif de la Constitution concernant l'égalité des sexes -Nombre d'amendements proposés / adoptés -Mise en place du groupe de travail sur la mise en œuvre des dispositions sur l'égalité entre les sexes -Au moins 50% des députés reçoivent une formation sur l'approche de l'optique de genre -Elaboration d'un plan d'action législatif à propos de l'égalité des sexes -Réalisation à travers la législation des dispositions constitutionnelle sur l'égalité entre les sexes 	<p>lois organiques et sur les institutions constitutionnelles indépendantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moins 32 nouveaux députés reçoivent une formation sur des domaines spécifiques de la mise en œuvre constitutionnelle - 25 amendements supplémentaires proposés - 10 amendements supplémentaires adoptés - 32 nouveaux députés reçoivent une formation sur l'approche « genre » - Elaboration d'une stratégie Commission de contrôle de la mise en œuvre législative et institutionnelle de la nouvelle Constitution <p>Cibles (année 4)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 25 amendements supplémentaires proposés - 10 amendements supplémentaires adoptés <p>Cibles (année 5)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 25 amendements supplémentaires proposés - 10 amendements supplémentaires adoptés 	<p>sexes d'une manière non partisane par le dialogue informel entre les partis, y compris l'échange avec les femmes de parlements partenaires internationaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place un groupe de travail multipartite (GT) sur la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la Constitution sur l'égalité des sexes ▪ Fournir les meilleures pratiques internationales sur la mise en œuvre des dispositions de parité aux membres du GT ▪ Offrir des sessions de formation au secrétariat et au personnel des commissions sur l'application transversale d'une optique d'approche dans le travail législatif et de contrôle ▪ Fournir un appui technique au dialogue avec les principaux acteurs de la société civile, l'engagement des ministères concernés, et l'élaboration d'un plan d'action législatif sur l'égalité des sexes à soumettre aux commissions législatives concernées ▪ Soutenir l'organisation, au début de 2017, d'un forum national sur les progrès vers les objectifs de la Constitution sur l'égalité des sexes 	<p>Résultat de l'Assemblée est dotée d'une vision stratégique à moyen et long terme, lui permettant de renforcer ses capacités et ses structures afin de jouer son rôle constitutionnel</p> <p>Résultat 2: La nouvelle Assemblée est dotée d'une vision stratégique à moyen et long terme, lui permettant de renforcer ses capacités et ses structures afin de jouer son rôle constitutionnel</p>
			<p>Résultat de l'Assemblée est dotée d'une vision stratégique à moyen et long terme, lui permettant de renforcer ses capacités et ses structures afin de jouer son rôle constitutionnel</p>
			<p>Résultat de l'Assemblée est dotée d'une vision stratégique à moyen et long terme, lui permettant de renforcer ses capacités et ses structures afin de jouer son rôle constitutionnel</p>
			<p>Résultat de l'Assemblée est dotée d'une vision stratégique à moyen et long terme, lui permettant de renforcer ses capacités et ses structures afin de jouer son rôle constitutionnel</p>
			<p>Résultat de l'Assemblée est dotée d'une vision stratégique à moyen et long terme, lui permettant de renforcer ses capacités et ses structures afin de jouer son rôle constitutionnel</p>
			<p>Résultat de l'Assemblée est dotée d'une vision stratégique à moyen et long terme, lui permettant de renforcer ses capacités et ses structures afin de jouer son rôle constitutionnel</p>
			<p>Résultat de l'Assemblée est dotée d'une vision stratégique à moyen et long terme, lui permettant de renforcer ses capacités et ses structures afin de jouer son rôle constitutionnel</p>
			<p>Résultat de l'Assemblée est dotée d'une vision stratégique à moyen et long terme, lui permettant de renforcer ses capacités et ses structures afin de jouer son rôle constitutionnel</p>
			<p>Résultat de l'Assemblée est dotée d'une vision stratégique à moyen et long terme, lui permettant de renforcer ses capacités et ses structures afin de jouer son rôle constitutionnel</p>
			<p>Résultat de l'Assemblée est dotée d'une vision stratégique à moyen et long terme, lui permettant de renforcer ses capacités et ses structures afin de jouer son rôle constitutionnel</p>
			<p>Résultat de l'Assemblée est dotée d'une vision stratégique à moyen et long terme, lui permettant de renforcer ses capacités et ses structures afin de jouer son rôle constitutionnel</p>
			<p>Résultat de l'Assemblée est dotée d'une vision stratégique à moyen et long terme, lui permettant de renforcer ses capacités et ses structures afin de jouer son rôle constitutionnel</p>
			<p>Résultat de l'Assemblée est dotée d'une vision stratégique à moyen et long terme, lui permettant de renforcer ses capacités et ses structures afin de jouer son rôle constitutionnel</p>
			<p>Résultat de l'Assemblée est dotée d'une vision stratégique à moyen et long terme, lui permettant de renforcer ses capacités et ses structures afin de jouer son rôle constitutionnel</p>
			<p>Résultat de l'Assemblée est dotée d'une vision stratégique à moyen et long terme, lui permettant de renforcer ses capacités et ses structures afin de jouer son rôle constitutionnel</p>
			<p>Résultat de l'Assemblée est dotée d'une vision stratégique à moyen et long terme, lui permettant de renforcer ses capacités et ses structures afin de jouer son rôle constitutionnel</p>
			<p>Résultat de l'Assemblée est dotée d'une vision stratégique à moyen et long terme, lui permettant de renforcer ses capacités et ses structures afin de jouer son rôle constitutionnel</p>
			<p>Résultat de l'Assemblée est dotée d'une vision stratégique à moyen et long terme, lui permettant de renforcer ses capacités et ses structures afin de jouer son rôle constitutionnel</p>
			<p>Résultat de l'Assemblée est dotée d'une vision stratégique à moyen et long terme, lui permettant de renforcer ses capacités et ses structures afin de jouer son rôle constitutionnel</p>
			<p>Résultat de l'Assemblée est dotée d'une vision stratégique à moyen et long terme, lui permettant de renforcer ses capacités et ses structures afin de jouer son rôle constitutionnel</p>
			<p>Résultat de l'Assemblée est dotée d'une vision stratégique à moyen et long terme, lui permettant de renforcer ses capacités et ses structures afin de jouer son rôle constitutionnel</p>
			<p>Résultat de l'Assemblée est dotée d'une vision stratégique à moyen et long terme, lui permettant de renforcer ses capacités et ses structures afin de jouer son rôle constitutionnel</p>
			<p>Résultat de l'Assemblée est dotée d'une vision stratégique à moyen et long terme, lui permettant de renforcer ses capacités et ses structures afin de jouer son rôle constitutionnel</p>
			<p>Résultat de l'Assemblée est dotée d'une vision stratégique à moyen et long terme, lui permettant de renforcer ses capacités et ses structures afin de jouer son rôle constitutionnel</p>
			<p>Résultat de l'Assemblée est dotée d'une vision stratégique à moyen et long terme, lui permettant de renforcer ses capacités et ses structures afin de jouer son rôle constitutionnel</p>
			<p>Résultat de l'Assemblée est dotée d'une vision stratégique à moyen et long terme, lui permettant de renforcer ses capacités et ses structures afin de jouer son rôle constitutionnel</p>

<p>de manière efficace et transparente, y compris à travers l'engagement systématique des citoyens dans ses travaux.</p> <p>Baseline : le contrôle de l'exécutif était très limité par le parlement avant la Révolution 2011</p> <p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un Nombre de députés reçoit une formation sur la confection des lois, la représentation, le contrôle, le budget, les groupes, et les objectifs nationaux de développement durable. - Création d'un groupe de travail sur le développement stratégique du parlement - Développement de la stratégie de renforcement des capacités sur le contrôle parlementaire - Nombre de thèmes, les interpellations, les missions d'enquête - Nombre d'auditions de la commission sur la législation et le contrôle / ou les apports d'experts - Création d'une unité parlementaire du budget 	<ul style="list-style-type: none"> - 75 députés reçoivent une formation sur la confection des lois, 75 sur la représentation, 75 sur la surveillance, 75 sur le budget, 75 sur les groupes et 75 sur les objectifs nationaux de développement durable. - Développement d'une Stratégie de renforcement des capacités sur le contrôle parlementaire - 30 sujets, les interpellations, les missions d'enquête - Atelier de dialogue de haut niveau sur les processus de négociation et de médiation au parlement - 10 auditions de la commission en matière de législation et de contrôle, recevant les contributions de la société civile et d'experts - 1 rapport analytique sur les propositions budgétaires <p><i>Cibles (Année 2)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Vision Stratégique parlementaire développée, et adoptée par l'Assemblée, avec amorce de mise-en-oeuvre - 50 nouveaux députés reçoivent une formation sur l'élaboration des lois, 50 sur la représentation, 50 sur le contrôle, 50 sur le budget, 50 sur les groupes et 50 sur les objectifs nationaux de développement durable - Création de l'Unité Parlementaire du Budget (UPB) - 40 sujets, les interpellations, les missions d'enquête - Atelier de dialogue de haut niveau sur les processus de négociation et de médiation au parlement - 15 auditions de la commission en matière de législation et de contrôle, recevant les 	<p>parlementaire en matière de contrôle</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appuyer le renforcement des capacités de recherche et de stratégie du groupe parlementaire ▪ Appuyer l'engagement des citoyens dans le processus de contrôle parlementaire, en offrant une exposition aux pratiques internationales et par le soutien au pilotage des auditions de la Commission en dehors de la capitale ▪ Développer les capacités du personnel de la commission parlementaire dans l'appui aux activités de contrôle de la Commission <p>Résultat de l'Activité 2.2 : Renforcement des capacités du Secrétariat à fournir un soutien complet au Parlement.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Faire bénéficier l'Assemblée d'expériences comparées en matière de Vision Stratégique parlementaire et soutien dans l'élaboration par l'Assemblée d'une Vision Stratégique à un horizon de 10-20 ans. ▪ Soutenir la direction de l'Assemblée (Secrétariat et organes décisionnels) dans les domaines prioritaires convenus pour le développement institutionnel durable (développement d'une stratégie de communication, plans pour le renforcement des capacités du secrétariat, la fourniture d'un soutien efficace aux processus parlementaires de promulguer et de superviser la mise en œuvre de l'organigramme de la législation concernée.) ▪ Mise-en-œuvre d'une stratégie de communication qui respecte les engagements de l'Etat tunisien en matière de transparence ▪ Renouveler les partenariats établis lors de la première phase en fonction des priorités de l'institution ▪ Élaborer un plan de prise en charge de 	<p>d'étude, Auditions des citoyens, consultation nationale au niveau national, Expertise technique</p> <p>Résultat de l'Activité 2.2 US\$ 1,900,000 Ateliers, consultants, Expertise Technique</p>
--	---	---	--

<p>ou de ressources comparables</p> <p>Un Nombre de rapports analytiques sur les propositions budgétaires</p> <p>Efficacité accrue des députés dans le cycle budgétaire comme c'est jugé par leurs propres évaluations et des évaluations externes</p> <p>Auditions pré-budgétaires de la société civile et des experts budgétaires</p> <p>Des ateliers de dialogue de haut niveau sur les processus de négociation et de médiation au parlement</p>	<p>contributions de la société civile et d'experts budgétaires</p> <p>1 rapport analytique sur les propositions budgétaires</p> <p>Cibles (Année 3)</p> <p>Vision stratégiques parlementaire pleinement mise-en-oeuvre</p> <p>30 nouveaux reçoivent une formation sur la l'élaboration des lois, 30 sur la représentation, 30 sur le contrôle, 30 sur le budget, 50 sur les groupes et 30 sur les objectifs nationaux de développement durable</p> <p>40 questions, interpellations, missions d'enquête</p> <p>Atelier de dialogue de haut niveau sur les processus de négociation et de médiation au parlement</p> <p>20 auditions de commission en matière de législation et de contrôle, recevant les contributions de la société civile et d'experts</p> <p>1 rapport analytique sur les propositions budgétaires</p> <p>Cibles (Année 4)</p> <p>Suivi et évaluation de la mise-en-oeuvre de la vision stratégique parlementaire</p> <p>20 nouveaux députés reçoivent une formation sur l'élaboration des lois, 20 sur la représentation, 20 sur le contrôle, 20 sur le budget, 20 sur les groupes et 20 sur les objectifs nationaux de développement durable</p> <p>45 questions interpellations, missions d'enquête</p> <p>Atelier de dialogue de haut niveau sur les processus de négociation et de médiation au parlement</p> <p>30 auditions de la commission sur la</p>	<p>l'autonomie administrative et financière</p> <ul style="list-style-type: none"> Élaborer un plan pour assurer la transparence de l'institution parlementaire en concordance avec l'adhésion de la Tunisie à l'Open Government Partnership <p>Résultat de l'Activité 2.3 : Renforcement de la capacité du Parlement à jouer un rôle efficace dans l'ensemble du cycle budgétaire national</p> <ul style="list-style-type: none"> Appuyer la mise en oeuvre d'une approche de cycle budgétaire pour les responsabilités constitutionnelles de l'Assemblée concernant le budget national Appuyer la création d'une unité parlementaire du budget Faciliter l'élaboration et la mise en oeuvre d'un plan de travail conjoint avec la Cour des comptes avec des modalités claires pour la collaboration Soutenir le développement par la Commission des Finances de l'Assemblée de processus clairs et cohérents pour les contributions des citoyens et la société civile à des étapes clés du processus budgétaire <p>Résultat de l'Activité 2.4 : Le Parlement est engagé dans les priorités nationales de développement de la Tunisie (y compris la lutte contre la corruption, la santé et l'exclusion sociale, les énergies renouvelables, l'autonomisation économique et sociale des jeunes et la croissance pro-pauvres)</p> <ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'engagement des députés tunisiens dans les réseaux parlementaires internationaux dans plusieurs domaines thématiques Soutenir la création d'un groupe de travail parlementaire chargé d'élaborer des stratégies 	<p>Résultat de l'Activité 2.3</p> <p>US\$ 640,000</p> <p>Echanges avec des Partenaires, partenaires, Missions d'Etudes, Expertise Technique</p>
			<p>Résultat de l'Activité 2.4</p> <p>US\$ 469,000</p> <p>Ateliers, séminaires, Missions d'Etudes, Expertise Technique</p>

	<p>législation et le contrôle afin de permettre la contribution de la société civile et des experts</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 rapport analytique sur les propositions budgétaires <p><i>Cibles (Année 5)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 20 députés reçoivent une formation sur l'élaboration des lois, 20 sur la représentation, 20 sur le contrôle, 20 sur le budget, sur les groupes 20 et 20 sur les objectifs nationaux de développement durable - 30 questions, interpellations, les missions d'enquête - Résultat productif de l'UPB en termes d'analyse budgétaire et réponses aux demandes de membres en concordance avec le plan approuvé - 20 auditions de la commission sur la législation et le contrôle afin de permettre la contribution de la société civile et des experts - 1 rapport analytique sur les propositions budgétaires 	<p>pour faire participer les jeunes dans le dialogue sur les questions des politiques à suivre</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appuyer le travail des commissions parlementaires sur la santé et l'exclusion sociale grâce à l'expertise et l'exposition aux meilleures pratiques internationales ▪ Collaborer avec d'autres projets du PNUD pour accroître la sensibilisation parlementaire dans les domaines prioritaires de développement. <p>Résultat de l'Activité 2.5 : Promotion du partage et de l'apprentissage de l'expérience de la transition démocratique en Tunisie</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en place un groupe de travail pour coordonner les activités sur le rôle du Parlement pour assurer la prise de décision politique inclusive ▪ Organiser en collaboration avec le Club de Madrid une série de 4 ateliers de dialogue de haut niveau sur les processus de négociation et de médiation au parlement ▪ Organiser des activités d'initiation et de formation pour les nouveaux députés ▪ Offrir des possibilités d'apprentissage sur le rôle efficace des groupes parlementaires ▪ Soutenir le développement du Centre de formation et des ressources parlementaire 	<p>Résultat de l'Activité 2.5 US\$ 1, 040,000</p> <p>Activités d'apprentissage régionale et nationales (Ateliers, séminaires), Expertise Technique</p>
<p>Résultat 3: L'Unité d'Appui au projet est opérationnelle</p>		<p>Résultat de l'Activité 3.1 : L'Unité d'Appui au projet est opérationnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recruter le personnel d'appui du projet • Préparer les rapports selon les règles et procédures du PNUD 	<p>PNUD US\$ 904,000</p>
<p><i>GMS du PNUD (8%)</i></p>			<p>US\$ 666,800</p>
<p>Ressources Totales</p>			<p>US\$9, 003, 800</p>

REPARTITION ANNUELLE DES RESULTATS

	Année I (9 mois) ³	Année II	Année III	Année IV	Année V	Resultat TOTAL
Résultat 1 : Résultat de l'Activité 1.1	\$509.000	\$520.000	\$520.000	\$140.000	\$140.000	\$1.829.000
Résultat 1 : Résultat de l'Activité 1.2	\$125.000	\$170.000	\$170.000	\$70.000	\$70.000	\$605.000
Résultat 2 : Résultat de l'Activité 2.1	\$250.000	\$300.000	\$300.000	\$50.000	\$50.000	\$950.000
Résultat 2 : Résultat de l'Activité 2.2	\$460.000	\$450.000	\$450.000	\$270.000	\$270.000	\$1.900.000
Résultat 2 : Résultat de l'Activité 2.3	\$150.000	\$170.000	\$170.000	\$75.000	\$75.000	\$640.000
Résultat 2 : Résultat de l'Activité 2.4	\$110.000	\$159.000	\$100.000	\$50.000	\$50.000	\$469.000
Résultat 2 : Résultat de l'Activité 2.5	\$240.000	\$260.000	\$260.000	\$140.000	\$140.000	\$1.040.000
Résultat 3 : Résultat de l'Activité 3	\$181.000	\$181.000	\$181.000	\$181.000	\$180.000	\$904.000
Sous-total	\$2.025.000	\$2.210.000	\$2.151.000	\$976.000	\$975.000	\$8.337.000
GMS (8%)	\$162.000	\$176.800	\$172.080	\$78.000	\$77.920	\$666.800
TOTAL	\$2.187.000	\$2.386.800	\$2.323.080	\$1.054.000	\$1.052.920	\$9.003.800

³ Le total pour l'année I est calculé pour neuf mois, car il est supposé que la nouvelle phase du projet débutera le 1er Avril 2015, après la clôture de la première phase

IV. ANNUAL WORK PLAN (YEAR: 2015)

EXPECTED OUTPUTS	PLANNED ACTIVITIES	TIMEFRAME				RESPONSIBLE PARTY	Funding Source	PLANNED BUDGET	
		Q 1	Q 2	Q 3	Q 4			Budget Description	Amount
And baseline, indicators including annual targets	List activity results and associated actions								
Output 1 Parliament's capacity in legislation analysis, drafting and amendment for Constitution implementation, including gender equality provisions, are enhanced and legislative structures are in place Baseline: - Current legislative framework requires extensive revision to comply with the new Constitution; - Parliamentary training and resource centre inaugurated in October 2014 - 31% of MPs are women (October 2014 elections)	Activity result 1.1 Parliament's capacities to exercise its constitutional responsibilities are enhanced					UNDP, Assembly			509,000
	1.1.1 Develop parliamentary committees workplans		X				workshops		20,000
				X			FTA (P3)		135,000
					X		travel (study missions)		10,000
							international consultants		15,000
							service contracts		27,000
						UNDP, Assembly	international consultants		20,000
							national consultants		50,000
				X			travel (study missions)		30,000
							service contracts		27,000
							contractual services - individuals		15,000
						UNDP, Assembly	contractual services - individuals		10,000
			X				travel (study missions)		20,000
							workshops		10,000
							Printing/publication		50,000
				X		UNDP, Assembly	travel (study missions)		10,000
							international consultants		10,000
							national consultants		10,000

on implementation of gender equality provisions

1.1.5 support the engagement of key tunisian civil society actors in committee deliberations			X		UNDP, Assembly	workshops	15.000
			X			national consultants	10.000
						international consultants	15.000
Activity result 1.2 Gender equality provisions of the 2014 Constitution are implemented and women deputies joid leadership roles in the Assembly							
1.2.1 Promote gender equality provisions through informal dialogue, including exchange with women from international partner parliaments		X	X		UNDP, Assembly	workshops	20.000
						travel (study missions)	20.000
1.2.2 establish a working group on implementation of gender equality provisions		X	X		UNDP, Assembly	national consultants	10.000
						travel (study missions)	15.000
1.2.3 provide international best practices on implementation of parity provisions		X	X		UNDP, Assembly	international consultants	15.000
						workshops	15.000
1.2.4 training sessions to the secretariat and commissions staff on a gender lens approach in legislative and oversight work			X		UNDP, Assembly	workshops	10.000
						international consultants	10.000
						national consultants	10.000
Activity result 2.1 Parliament's ability to assure accountability of the executive to citizens is enhanced							
2.1.1 Provide exposure to international comparative experiences on parliamentary's executive oversight		X	X		UNDP, Assembly	travel (study missions)	20.000
					UNDP, Assembly	international consultants	20.000
2.1.2 Facilitate strengthened parliamentary group engagement in oversight						workshops	30.000
					UNDP, Assembly	national consultants	10.000
2.1.3 Support parliamentary group research and strategy capacity -building			X			travel (study missions)	40.000
						Printing/publication	60.000
2.1.4 Support citizen engagement in oversight through international exposure and committee hearings						international consultants	20.000
					UNDP, Assembly	travel (study missions)	20.000
2.1.5 Develop capacities of parliamentary committee staff in oversight capacities			X		UNDP, Assembly	workshops	30.000
							460.000
Activity result 2.2 The Secretariat capacities in providing comprehensive support to the parliament are strengthened							
2.2.1 Support the Assembly leadership (secretariat and decision making bodies) on the plans for strengthening		X	X		UNDP, Assembly	Fixed-term Appointment (P5)	180.000

Output 2 In the context of its Strategic Vision, the Assembly is equipped with the capacities and

<p>the structures enabling it to play its constitutional role effectively and transparently, including through the systematic engagement of citizens in its work. Baseline: - minimal executive oversight by the Parliament prior to the 2011 Revolution Indicators: - 75 MPs receive training on law-making, 75 on representation, 75 on oversight, 75 on budget, 75 on groups, and 75 on sustainable national development goals. - Establishment of a working group on the strategic development of the parliament - Development of capacity building strategy on parliamentary oversight - 30 questions, interpellations, missions of enquiry - 10 committee hearings on legislation and oversight receiving civil society and/or consultants' inputs - 1 analytical report on budget proposals- increased effectiveness of MPs in the budget cycle as judged by their own and external assessments - Pre-budget auditions of civil society and budget consultants - High level dialogue workshop on negotiation and mediation processes in parliament</p>	secretariat capacities, development of a communications strategy, provide effective support to parliamentary processes for enacting and overseeing implementation of the relevant legislation, organogram						workshops	40.000
	2.2.3 Renew institutional partnerships from 1st phase	X	X	UNDP, Assembly	travel (study missions)	30.000		
	2.2.4 Develop a plan for assumption of administrative and financial autonomy	X	X	UNDP, Assembly	international consultants	25.000		
	2.2.5 Develop a plan for ensuring transparency and effective communication of the parliamentary institution	X	X	UNDP, Assembly	national consultants	20.000		
		X	X	UNDP, Assembly	service contracts	30.000		
	2.2.6 Support to the establishment of a Committee in charge of the elaboration of a Strategic Vision	X	X	UNDP, Assembly	international consultants	25.000		
	Activity result 2.3 Parliament's capacity in playing an effective role throughout the national budget cycle is strengthened	X	X	UNDP, Assembly	workshops	50.000		
	150.000							
	2.3.1 Support the implementation of a budget cycle approach	X	X	UNDP, Assembly	workshops	50.000		
	2.3.3 develop and Implement joint workplan with the Audit Court	X	X	UNDP, Assembly	national consultants	20.000		
	2.3.4 Support development by Parliament's finance committee of clear and consistent processes for citizens and civil society inputs	X	X	UNDP, Assembly	international consultants	30.000		
	Activity result 2.4 The Parliament is engaged in Tunisia's development priorities (including anticorruption, health and social inclusion, renewable energy, youth economic and social empowerment and pro-poor growth)				travel (study missions)	50.000		
	110.000							
	2.4.1 Foster engagement of MPs in international parliamentary networks in several thematic areas	X	X	UNDP, Assembly	travel (study missions)	20.000		
	2.4.3 Support parliamentary committees work on health and social exclusion through expertise and exposure to international best practice			UNDP, Assembly	workshops	25.000		
				contractual services - individuals	10.000			
2.4.4 Enhance parliamentary awareness in development priority areas through collaboration with other international actors	X	X		travel (study missions)	30.000			
			UNDP, Assembly	workshops	15.000			
Activity result 2.5 Sharing and learning of the experience of Tunisia's democratic transition is promoted	X	X		national consultants	10.000			
240.000								

	2.5.1 Establish working group to coordinate activities on parliament's role in ensuring inclusive political decision-making				X	X	UNDP, Assembly	travel (study missions)	30.000
	2.5.2 Organize in conjunction with the Club de Madrid a series of a high level dialogue workshops on negotiation and mediation processes in parliament					X	UNDP, Assembly	workshops	50.000
	2.5.3 Organize induction and training activities to the incoming parliamentarians			X		X	UNDP, Assembly	workshops	50.000
	2.5.4 Provide learning opportunities on the role of the parliamentary groups			X		X	UNDP, Assembly	national consultants	20.000
	2.5.5 Development of Parliamentary Resource and Training Centre			X		X	UNDP, Assembly	contractual services - individuals	10.000
								contractual services - companies	30.000
				X		X		workshops	50.000
									181.000
Project Support Unit is operational	Activity result 3: Project Support Unit is operational								
	Project Support Unit			X	X	X	UNDP		69.000
	National project operations manager			X	X	X	UNDP	service contracts	30.000
	Project assistants			X	X	X	UNDP	service contracts	40.000
	Driver			X	X	X	UNDP	service contracts	10.000
	Office equipment			X	X	X	UNDP		2.000
	Office rent			X	X	X	UNDP		15.000
	Communication (tel, internet, courier)			X	X	X	UNDP		8.000
	Furniture and consumables			X	X	X	UNDP		2.000
	Car maintenance, fuel			X	X	X	UNDP		5.000
									2.025.000
Subtotal									162.000
GMS									2.187.000
Total Year I									

V. ARRANGEMENTS DE GESTION

Partenaire d'exécution :

52. Le nouveau projet se basera sur une demande de l'Assemblée au PNUD de continuer son appui au parlement tunisien lors de la prochaine phase cruciale de la transition démocratique. Cet appui s'inscrira dans la mise en œuvre par la nouvelle Assemblée des Représentants du Peuple des principes énoncés par la Constitution, à travers la législation et la création des organes et des institutions constitutionnelles. Le projet se fondera sur le renforcement de relations institutionnelles étroites et sur le travail développé au cours de la phase précédente d'appui à l'Assemblée Nationale Constituante et assurer la durabilité et la pleine réalisation de l'assistance déjà fournie au parlement tunisien.
53. Le PNUD sera responsable de l'utilisation des fonds du projet à travers une gestion efficace des processus, une revue bien établie du projet et un contrôle des mécanismes. En tant que tel, le PNUD présentera des rapports financiers trimestriels et annuels, rendant compte de l'utilisation des fonds du projet.
54. Le PNUD et le Conseiller Technique Principal vont également signer un Plan de Travail Annuel budgétisé sur une base annuelle, selon les règles et procédures du PNUD.

Comité Directeur du Projet (CD) :

55. Un Comité Directeur du Projet présidé par le Président de l'Assemblée ou son représentant comprendra des représentants de différents groupes parlementaires et des alliances représentés à l'Assemblée, l'administration parlementaire par l'intermédiaire du Secrétaire Général, et les partenaires de développement du projet. L'Assemblée va nommer des représentants comme des interlocuteurs du projet au quotidien ; dans le projet précédent, les trois Questeurs - responsables de la gestion financière et administrative de l'institution - ont joué ce rôle. Le Secrétaire Général agira comme agent de liaison entre le projet et l'administration parlementaire.
56. Les représentants désignés par les donateurs et les principales parties prenantes peuvent être invités en tant qu'observateurs et à partager les informations pertinentes en cas de besoin.
57. Le CD effectuera les fonctions suivantes :
 - S'assurer que les objectifs du projet sont atteints dans les délais définis ;
 - Assurer le suivi des progrès du projet et proposer des stratégies périodiques de mise en œuvre ;
 - Examiner les dépenses du projet par rapport aux activités et aux résultats ;
 - Approuver les plans de travail annuels.
58. Le CD est le groupe responsable de prendre, par consensus, les décisions de gestion du projet et de réaliser des examens périodiques. Afin d'assurer la responsabilité ultime du PNUD, la décision finale incombe au PNUD conformément à ses règlements, règles, politiques et procédures. Les examens périodiques par le PB seront effectués sur une base annuelle pendant le déroulement du projet ou au besoin lorsqu'ils seront demandés par le gestionnaire du projet. Les réunions du CD peuvent être effectuées par voie électronique lorsque des réunions «physiques» ne sont pas possibles.

Conseiller Technique Principal (CTP) :

59. Un Conseiller Technique Principal à temps plein sera responsable de la gestion et de la prise de décision du projet au jour le jour et sera responsable devant le PNUD et le Comité de Pilotage. Il / elle veillera à ce que le projet produise les résultats visés dans le document de projet, aux normes requises de qualité et dans les limites spécifiées de temps et de coût. Le conseiller technique principal préparera et soumettra les rapports / documents suivants : Plans de Travail Annuels, rapports trimestriels et annuels des progrès substantiels, journal de problèmes, journal de Risques, journal des leçons apprises, en utilisant des formulaires types fournis par le PNUD.
60. L'expérience de la mise en œuvre du projet précédent a fourni des orientations pour la mise en œuvre de la prochaine phase. Les facteurs clés de succès sont les suivants :

- La présence d'une expertise à long terme, à l'interne. L'appui au renforcement parlementaire implique un accompagnement à long terme, et pour être efficaces, les stratégies doivent être suivies pendant des années. Un appui de consultance à court terme est utile pour apporter des compétences spécifiques à des moments clés, mais ne peut pas remplacer un personnel de projet professionnel dédié et à plein temps. En plus du/de la CTP (P5), il est prévu d'identifier un expert en développement parlementaire international (P3) pour les trois premières années du projet les plus intensives en matière de mise en œuvre constitutionnelle et le renforcement institutionnel. Egalement, deux experts législatifs et constitutionnels nationaux et un chef de projet national sont prévus. Une expertise nationale et internationale à court terme seront chargés de la mise en œuvre des sous-composantes spécialisées du programme.
- Un équilibre entre le personnel technique national et international. L'efficacité du projet existant de soutien a été construite sur une solide équipe de projet dans lequel le personnel national apporte une conscience profonde des facteurs contextuels et des réseaux professionnels solides, tandis que le personnel international apporte son expertise sur les meilleures pratiques internationales et les réseaux internationaux qui forment la base de la mise en œuvre du projet partenariats. Cette combinaison est cruciale pour la réussite du projet.
- La synergie avec d'autres programmes des Nations Unies et de la programmation internationale. En ligne avec les principes du nouveau Document de Programme de Pays 2015 - 2019 approuvé par le gouvernement de la Tunisie et le PNUD, le projet travaillera en étroite collaboration avec d'autres projets du PNUD et des initiatives dans les domaines, entre autres, de lutte contre la corruption, la décentralisation, le développement durable, l'open governance, le renforcement de la société civile, et l'état de droit. En outre, comme dans le projet précédent, le présent projet assurera la coordination avec d'autres activités de soutien au parlement, y compris en facilitant l'engagement du parlement tunisien avec les initiatives de renforcement parlementaire régionales et mondiales.

Unité d'Appui au Projet (UAP) :

61. Une Unité d'Appui au Projet (UAP) aidera le Conseiller Technique Principal dans la mise en œuvre au jour le jour, en fournissant tous services de nature opérationnelle. Tant que le projet se développe, des capacités supplémentaires seront mobilisées pour renforcer l'UAP existante afin d'assurer la mise en œuvre rapide et harmonieuse des activités.

Assurance Qualité du Projet :

62. L'assurance du projet incombera au PNUD–Tunisie. Le rôle de l'assurance du projet consiste à soutenir le Comité de Pilotage du Projet en conduisant les fonctions d'examen et de suivi de manière objective et indépendante. Ce rôle permet de s'assurer que les jalons fixés en matière de gestion du projet sont atteints. Ce rôle est assuré par le Conseiller en Gouvernance et le (la) Chargé(e) de Programme.

Structure d'Organisation du Projet

Comité Directeur de Projet (CD)

**Principaux Bénéficiaires du
Projet**
L'Assemblée des Représentants
du Peuple

Président
Président de l'ARP/RR du PNUD

**Principaux Prestataires
Partenaires Techniques et
Financiers**

**Assurance Qualité du
Projet**
Conseiller / Chargé de
Programme Gouvernance
PNUD

**Conseiller
Technique
Principal
(CTP)**

**Unité d'Appui au
Projet (UAP)**

Equipe A (Produit 1)
Consultants nationaux et
internationaux, Détenteurs
de Contrats de service, etc.

Equipe B (Produit 2)
Consultants nationaux et
internationaux,
Détenteurs de Contrats
de service, etc.

VI. CADRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

En conformité avec les politiques de programmation et les procédures décrites dans le Guide de l'utilisateur publié par le PNUD, le suivi du projet sera assuré par les moyens suivants:

Durant le cycle annuel

- Sur une base trimestrielle, un Rapport de Progrès Trimestriel (RPT) enregistre les progrès vers la réalisation des résultats clés.
- Un journal des difficultés rencontrées doit être mis en place et mis à jour par le Conseiller Technique Principal du Projet pour faciliter le suivi et la résolution des éventuels problèmes ou demandes de changement.
- Sur la base de l'analyse initiale des risques présentés, un registre des risques doit être activé et régulièrement mis à jour en passant en revue l'environnement externe susceptible d'influer sur l'exécution du projet.
- Sur la base des informations enregistrées ci-dessus dans le système Atlas, un rapport annuel d'avancement du projet (APPR) doit être présenté par le Conseiller Technique Principal du Projet, en utilisant le format standard établi.
- Le journal des leçons apprises du projet- appris doit être activé et régulièrement mis à jour afin d'assurer un apprentissage continu et l'adaptation au sein de l'organisation, et de faciliter la préparation du rapport des leçons apprises à la fin du projet.

Chaque année

- **Le rapport d'examen annuel.** Un rapport d'évaluation annuel est rédigé par le Conseiller Technique Principal du projet. Comme exigence minimale, le rapport d'évaluation annuel est composé de format standard des RPT couvrant toute l'année avec des informations à jour pour chaque élément mentionné ci-dessus du RPT ainsi qu'un résumé des résultats obtenus par rapport aux objectifs annuels prédéfinis au niveau des produits.
- **Le suivi annuel du projet.** Basé sur le rapport ci-dessus, un examen annuel du projet sera mené au cours du quatrième trimestre de l'année ou peu après, pour évaluer la performance du projet et évaluer les Plan de Travail Annuel (AWP) pour l'année suivante. Dans la dernière année, cet examen sera une évaluation finale. Il sera axé sur la manière et les degrés dont les progrès sont accomplis au niveau des produits, avec une attention particulière sur le fait que ceux restent alignés sur les résultats approuvés.
- **L'examen indépendant a mi-parcours et l'évaluation finale.** Le projet sera soumis à un examen externe à mi-parcours ainsi qu'à une évaluation externe indépendante de fin de projet, à la fin de la durée du projet.

Gestion de la Qualité des Résultats et des Activités du Projet

OUTPUT 1 : Les capacités du Parlement dans l'analyse de la législation, de rédaction et l'amendement pour la mise en œuvre Constitution, y compris les dispositions en matière d'égalité entre les sexes, sont renforcées et les structures législatives sont en place		
Résultat Activité 1.1 (Atlas Activité ID)	<i>Les capacités du Parlement sont renforcées</i>	Date de Début : 01/04/2015 Date de Fin : 31/03/2019
Objectif	<i>Pour renforcer les capacités des députés et le secrétariat à la mise en œuvre de la constitution</i>	
Description	<i>(Voir le PTA pour plus de détails)</i>	
Critère de Qualité <i>Amélioration de la qualité et de l'analyse législative et les amendements présentés par le</i>	Méthode Qualité <i>Les évaluations, commentaires des participants</i>	Date de l'Évaluation <i>Pendant et à la fin de chaque action</i>

<i>pouvoir législatif</i>		
Résultat Activité 1.2 (Atlas Activité ID)	<i>Dispositions d'égalité des sexes de la Constitution 2014 sont mises en œuvre et les femmes députés tiennent des rôles de leadership à l'Assemblée</i>	Date de Début: 01/04/2015 Date de Fin: 31/03/2019
Objectif	<i>Mise en œuvre des dispositions d'égalité entre les sexes et les femmes tiennent des rôles de leadership</i>	
Description	<i>(Voir le PTA pour plus de détails)</i>	
<i>La sensibilisation et l'acceptation de principe de l'égalité des sexes a augmenté ; davantage confiance dans la participation des femmes membres</i>	<i>Les évaluations, commentaires des parlementaires</i>	<i>Tout au long de la mise en œuvre des activités</i>

OUTPUT 2 : La nouvelle Assemblée dispose des capacités et les structures lui permettant de jouer son rôle constitutionnel avec efficacité et transparence, y compris à travers l'engagement systématique des citoyens à ses travaux.		
Résultat Activité 2.1 (Atlas Activité ID)	<i>La capacité du Parlement d'assurer la responsabilité de l'exécutif aux citoyens est renforcée</i>	Date de Début : 01/04/2015 Date de Fin : 31/03/2019
Objectif	<i>Pour renforcer les capacités des parlementaires dans le contrôle de l'exécutif</i>	
Description	<i>(Voir le PTA pour plus de détails)</i>	
Critère de Qualité <i>Amélioration de la qualité et de l'analyse législative et les amendements présentés par le pouvoir législatif</i>	Méthode Qualité <i>Les évaluations, commentaires des participants</i>	Date de l'Evaluation <i>Pendant et à la fin de chaque action</i>
Résultat Activité 2.2 (Atlas Activité ID)	<i>Les capacités du secrétariat à fournir un soutien complet au Parlement sont renforcées</i>	Date de Début : 01/04/2015 Date de Fin : 31/03/2019
Objectif	<i>Pour renforcer les capacités du secrétariat du parlement</i>	
Description	<i>(Voir le PTA pour plus de détails)</i>	
Critère de Qualité <i>Amélioration de l'efficacité de l'administration et de la satisfaction des parlementaires des services rendus</i>	Méthode Qualité <i>Les évaluations, commentaires des parlementaires</i>	Date de l'Evaluation <i>Tout au long de la mise en œuvre des activités</i>
Résultat Activité 2.3 (Atlas Activité ID)	<i>La capacité du Parlement à jouer un rôle efficace dans l'ensemble du cycle budgétaire national est renforcée.</i>	Date de Début : 01/04/2015 Date de Fin : 31/03/2019
Objectif	<i>Pour renforcer les capacités des parlementaires dans le cycle budgétaire</i>	
Description	<i>(Voir le PTA pour plus de détails)</i>	
Critère de Qualité <i>Renforcer l'efficacité des députés dans le cycle budgétaire comme jugé par leur propre évaluation</i>	Méthode Qualité <i>Les évaluations, commentaires des parlementaires</i>	Date de l'Evaluation <i>Pendant et à la fin de chaque action</i>
Résultat Activité 2.4 (Atlas Activité ID)	<i>Le Parlement est engagé dans les priorités nationales de développement de la Tunisie (y compris la lutte contre la corruption, la santé et l'exclusion sociale, les énergies renouvelables, l'autonomisation économique</i>	Date de Début : 01/04/2015 Date de Fin : 31/03/2019

	<i>et sociale des jeunes et la croissance favorable aux pauvres).</i>		
Objectif	<i>Favoriser l'engagement des députés dans les priorités nationales de développement</i>		
Description	<i>(Voir le PTA pour plus de détails)</i>		
<i>Un engagement accru de députés dans les priorités nationales</i>	<i>Les évaluations, commentaires des parlementaires</i>	<i>Tout au long de la mise en œuvre des activités</i>	
Résultat Activité 2.5 (Atlas Activité ID)	<i>Le partage et l'apprentissage de l'expérience de la transition démocratique en Tunisie est promu</i>		<i>Date de Début : 01/04/2015 Date de Fin : 31/03/2019</i>
Objectif	<i>Promouvoir l'expérience de la transition tunisienne sur un niveau international</i>		
Description	<i>(Voir le PTA pour plus de détails)</i>		
Critère de Qualité <i>Sensibilisation accrue sur les processus de transition démocratique en Tunisie</i>	Méthode Qualité <i>Les évaluations, commentaires des participants</i>		Date de l'Evaluation <i>Pendant et à la fin de chaque action</i>

VII. LE CONTEXTE LEGAL

Ce document ainsi que le Plan d'action du programme de pays (CPAP) signé entre le Gouvernement et le PNUD constitue un document de projet, comme prévu dans l'Accord de base type d'assistance (SBAA) du 25 Avril 1987. Toutes les autres clauses de la CPAP sont également applicables à ce document.

VIII. ANNEXES

Annexe 1 : Analyse des Risques.

Annexe 2 : Termes de Référence : Cette annexe fournit les éléments essentiels des termes de référence à destination des principaux membres du personnel qui prendront en charge la mise en œuvre du projet.

ANNEXE 1: Analyse des Risques

Titre du Projet : Appui au Parlement Tunisien		Award ID : 00087365		Date : 10 avril 2015					
#	Description	Date d'identification	Type	Impact & Probabilités	Mesures d'atténuation / Réponse de la Direction du Projet	Responsable	Soumis, mis à jour par	Dernière mise à jour	Statut
1.	Les fonds du projet ne sont pas entièrement mobilisés.	10/04/2015	Financier	P=2 I=3	Si ce risque se produit, cela va diminuer le nombre d'activités prévues dans le projet. Le bureau de pays du PNUD et l'équipe de projet poursuivra la mobilisation de ressources.	CTP	Développeur du projet.	N/A	N/A
2.	L'instabilité politique, économique et sociale dans le pays	10/04/2015	Stratégique	P=2 I=4	Le projet sera flexible aux besoins émergents du pays et de l'institution parlementaire en fonction du contexte du pays.	CTP	Développeur du projet.	N/A	N/A
3.	Indisponibilité des acteurs clés de l'Assemblée	10/04/2015	Stratégique	P=2 I=3	Mécanisme de coordination renforcée avec l'Assemblée	CTP	Développeur du projet.	N/A	N/A

ANNEXE 2: Termes de Références

Chief Technical Advisor

Project title:	Support to Parliamentary Development in Tunisia
Languages	Fluent in French and English. Arabic is desirable
Post Level:	P5
Location	Tunis, Tunisia

Background

Tunisia has embarked on the construction of a responsive, accountable and transparent governance system, based on strong democratic institutions and the rule of law.

On 27 January 2014, Tunisia achieved a major milestone in its transition when the National Constituent Assembly (NCA) adopted the country's new constitution with the approval of 200 votes out of 216. This marks a significant achievement and reflects remarkable progress in developing a new political framework based on dialogue, compromise, and consensus building. The new constitution has been widely celebrated within Tunisia and beyond, as both reflecting the common vision of the diverse components of Tunisian society, and as a progressive and inclusive document that is underpinned through powerful commitments to human rights as well as a number of democratically innovative features. The constitutional process, which was supported by the project being implemented by UNDP and financed by seven international development partners (Japan, Belgium, European Union, Sweden, Denmark, Norway, and Switzerland), has involved civil society and citizens, through national consultations, in order to give the constitution a wide legitimacy as a basis of a new social contract between Tunisians.

The legislative elections were held on 26 October 2014, followed by a first round of Presidential elections on 23 November 2014, and a second round on 21 December 2014 (since no candidate received over 50% of votes in the first round).

The new parliament has, as noted, a central role in the governance system established by the constitution. Specifically, the parliament will be responsible for ensuring that the new constitutional framework is fully implemented. Given that the constitution was drafted from scratch and contains numerous provisions that will require both new legislative underpinning and institution building, the burden on parliament during the next phase of transition (both before and after the next elections) will be substantial.

The NCA has recognized the value of the support received from the international community, through UNDP, during the initial post-revolutionary and then constitution-building phases, and it has once again asked for support in the constitutional implementation phase, including in the establishment of the new parliament, the Assembly of the Representatives of the People, created by the 2014 constitution and whose first intake of members was elected on October 26 2014.

The proposed intervention aims to support Tunisia's parliament in its central role in the implementation of the country's new democratic constitution so that the principles enshrined in the constitution are realised within an accountable, responsive, and transparent governance system. The following outputs are envisaged:

- c. Parliament's capacities in legislation analysis, drafting and amendment for Constitution implementation, including gender equality provisions, are enhanced, and legislative structures are in place
- d. The new Assembly is equipped with the capacities and the structures enabling it to play its constitutional role effectively and transparently, including through the systematic engagement of citizens in its work

Duties and Responsibilities

The Chief Technical Advisor (CTA), will plan, coordinate and manage all UNDP parliamentary support project activities. Specifically, the CTA will:

- Provide strategic and policy recommendations to the parliamentary committees and its supporting officials on specific areas of constitutional implementation;
- Ensure the identification and engagement of international expertise and support to assist the Tunisian Parliament on specific areas of expertise, if requested.
- Through ongoing political and social analysis ensure that the project's support to the Parliamentary development processes remains at all times relevant and timely.
- Articulation of context-specific proposals and solutions based on lessons learned and best practices from similar relevant experiences.
- Develop strategic and policy plans, concept papers, funding proposals and related briefs
- Establish close cooperation and coordination with key national stakeholders to identify potential barriers as well as opportunities to achieve project objectives;
- Liaise with development partners and donors working in the field of parliamentary development to promote cooperation and coordination of parliamentary support activities amongst various stakeholders

With the assistance of the Project operations manager, coordinate the day-to-day management of the project team and resources, including:

- Lead preparation of project workplans, budget submissions and all related activities (procurement, recruitment, etc);
- Supervise subordinate personnel and consultants in their responsibilities and serve as the focal point and principal officer for recruitment of the electoral staff;
- Maintain a system of performance evaluation of project personnel;
- Ensure compliance with UNDP policies, rules and procedures in managerial and operational aspects;
- Develop and maintain timely and efficient communication with the UNDP Country Office to ensure smooth coordination and provision of support by the former;
- Perform other relevant duties as required by the CTA.

Competencies

Corporate

- Demonstrates integrity and fairness, by modelling the UN/UNDP's values and ethical standards;
- Promotes the vision, mission and strategic goals of UNDP;
- Displays cultural, gender, religion, race, nationality, and age sensitivity and adaptability.

Functional: Technical knowledge

- Demonstrates professional competence and mastery of subject matter;
- Shows political awareness and sensitivity;
- Is conscientious and efficient in meeting commitments, observing deadlines and achieving results;
- Is motivated by professional rather than personal concerns;

- Shows persistence when faced with difficult problems or challenges;
- Remains calm in stressful situations;
- Commitment to implementing the goal of gender equality.

Communication

- Speaks and writes clearly and effectively;
- Listens to others, correctly interprets messages from others and responds appropriately;
- asks questions to clarify, and exhibits interest in having two-way communication;
- Tailors language, tone, style and format to match audience; demonstrates openness in sharing information and keeping people informed.

Planning and Organizing

- Develops clear goals that are consistent with agreed strategies;
- Identifies priority activities and assignments;
- Adjusts priorities as required;
- Allocates appropriate amount of time and resources for completing work;
- Foresees risks and allows for contingencies when planning; monitors and adjusts plans and actions as necessary; uses time efficiently

Judgement / Decision-Making

- Identifies the key issues in a complex situation, and comes to the heart of the problem quickly;
- Gathers relevant information before making a decision;
- Considers positive and negative impacts of decisions prior to making them; takes decisions with an eye to the impact on others and on the Organization;
- Proposes a course of action or makes a recommendation based on all available information; checks assumptions against facts;
- Determines that the actions proposed will satisfy the expressed and underlying needs for the decision; makes tough decisions when necessary.

Building Trust

- Provides an environment in which others can talk and act without fear of repercussion;
- Operates with transparency;
- Has no hidden agenda;
- Places confidence in colleagues, staff members and clients;
- Gives proper credit to others;
- Follows through on agreed upon actions;
- Treats sensitive or confidential information appropriately.

Required Skills and Experience

Education

- An advanced university degree (Master's degree or equivalent) in Political Science, Law, International Relations, Social Sciences, Public Administration, Public Policy, or a related field.
- A first-level university degree in combination with qualifying experience may be

accepted in lieu of an advanced university degree.

Required Experience

- At least ten years of progressively responsible experience in areas such as parliamentary development, constitutional implementation, participatory policy development and /or governance/institutional development.
- Experience working with UN administration, preferably in a number of different post-conflict or transitional countries as well as familiarity with UN support to electoral activities and understanding of UN/UNDP programming arrangements.
- Knowledge and experience from working with countries in transition. Previous work experience in Tunisia or the Arab Region is an asset
- Excellent project management skills and knowledge of donor policies and funding modalities.
- Extensive experience in drafting official documents to be circulated at senior level.
- Experience in operational planning, analysis and coordination.

Language Requirements

- Fluency in written and spoken English and French
- Arabic is an asset, but not a must